

République Française

DEPARTEMENT du PUY-de-DÔME

DÉLIBÉRATION

du CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION du MOIS de JUIN 2026
SEANCE du LUNDI 22 JUIN 2026

FINANCES, MOYENS GENERAUX, ROUTES ET NUMERIQUE
Finances et comptes publics
Compte Financier Unique 2025

N° 3.9

Séance présidée par Monsieur Lionel CHAUVIN
Président du Conseil départemental

Etaient présent(e)s :

M. Damien BALDY, M. Bertrand BARRAUD, Mme Célia BERNARD, Mme Valérie BERNARD, Mme Colette BETHUNE, M. Grégory BONNET, Mme Martine BONY, Mme Hélène BOUDON, M. Jean-Marc BOYER, Mme Dominique BRIAT, Mme Pascale BRUN, Mme Aude BURIAS, M. Olivier CHAMBON, M. Lionel CHAUVIN, M. Gérald COURTADON, Mme Elisabeth CROZET, M. Jean-Paul CUZIN, M. Cédric DAUDUIT, M. Jean-Paul DELORME, M. Eric DUBOURGNOUX, Mme Stéphanie FLORI-DUTOIR, Mme Amélie FOUET-ROBERT, M. Sébastien GALPIER, M. Jérôme GAUMET, M. Lionel GAY, M. Eric GOLD, M. Jacky GRAND, Mme Emilie GUÉDOUAH VALLÉE, Mme Sylvie LEGER, Mme Jocelyne LELONG, M. Jean-Pierre LUNOT, Mme Sylvie MAISONNET, Mme Anne-Marie MALTRAIT, Mme Audrey MANUBY, Mme Marie-Anne MARCHIS, Mme Corinne MIELVAQUE, Mme Karina MONNET, M. Flavien NEUVY, Mme Valérie PASSARIEU, M. Jean-Philippe PERRET, M. Gilles PÉTEL, Mme Catherine PHAM, Mme Anne-Marie PICARD, M. Serge PICHOT, M. Hervé PRONONCE, Mme Valérie PRUNIER, Mme Clémentine RAINEAU, M. Pierre RIOL, M. Michel SAUVADE, M. Karim SRIKAH, Mme Eléonore SZCZEPANIAK, Mme Isabelle VALLEE.

Absent(e)s ou
excusé(e)s :

M. Fabien BESSEYRE (pouvoir donné à Mme Martine BONY), M. Joël-Michel DERRÉ (pouvoir donné à Mme Valérie PASSARIEU), M. Antoine DESFORGES (pouvoir donné à M. Karim SRIKAH), Mme Jeanne ESPINASSE (pouvoir donné à Mme Catherine PHAM), Mme Manuela FERREIRA DE SOUSA (pouvoir donné à M. Gérald COURTADON), Mme Sylviane KHEMISTI (pouvoir donné à M. Sébastien GALPIER), M. Fabrice MAGNET (pouvoir donné à Mme Karina MONNET), M. Cédric ROUGHEOL (pouvoir donné à Mme Audrey MANUBY), M. Rémi VEYSSIERE (pouvoir donné à Mme Hélène BOUDON), Mme Alexandra VIRLOGEUX (pouvoir donné à M. Eric GOLD).

Vu les dispositions du code général des collectivités territoriales (troisième partie) et en particulier son article L. 3211-1,

Vu le Code général des collectivités locales et plus particulièrement l'article L. 1612-12,

Vu la délibération du Conseil départemental du 18 février 2020 (CD2020.02.3.26) approuvant la convention entre le Département du Puy-de-Dôme et l'Etat concernant le Compte Financier Unique, et adoptant le référentiel budgétaire et comptable M57 en remplacement de la M52,

Vu le décret n° 2025-1428 du 30 décembre 2025 relatif à la généralisation du compte financier unique,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 relative à la comptabilité des départements,

Vu la délibération du Conseil départemental du 01 décembre 2020 (CD2020.11.3.49) approuvant l'apurement du compte 1069 au budget principal en lien avec l'application de l'instruction M57 au 1er janvier 2021,

Vu le tableau de correction du résultat d'investissement du Compte Financier Unique signé par le responsable de la Paierie départementale du Puy-de-Dôme dans le cadre de l'apurement du compte 1069 transféré au c/1068 en 2021 en application de la délibération n°CD2020.11.3.49 du 01/12/2020,

Vu la délibération du Conseil départemental des 22/23 juin 2026 présentant le bilan des cessions réalisées au cours de l'année 2025,

Vu la délibération du Conseil départemental des 22/23 juin 2026 présentant le bilan des acquisitions foncières réalisées au cours de l'année 2025,

Considérant l'arrêté des comptes du département du Puy-de-Dôme pour l'année 2025 (budget principal et budget annexe du Centre départemental de santé),

Vu les dispositions du règlement intérieur de l'Assemblée départementale,

LE PRÉSIDENT AYANT PRÉALABLEMENT

EXPOSÉ

L'instruction comptable et budgétaire M57 précise que le vote du Compte Administratif (CA) et du Compte de gestion (CG) du Payeur départemental ici rassemblés dans un document unique intitulé Compte Financier Unique (CFU) constitue l'arrêté définitif des comptes du Département. Cet arrêté permet de dégager le résultat de fonctionnement et le solde d'exécution de la section d'investissement.

Le Compte Financier Unique dressé au titre de l'exercice 2025 par le Président du Conseil départemental du Puy-de-Dôme (ordonnateur) et par le Payeur départemental (comptable), tant pour le budget principal que pour le budget annexe du Centre départemental de Santé, fait apparaître les résultats 2025 suivants :

Budget général	
Section de fonctionnement	
Recettes	776 661 572,63€
Dépenses	737 793 633,43€
Résultat de l'exercice	38 867 939,20€
Résultat antérieur reporté	27 067 146,70€
Résultat de fonctionnement 2025	65 935 085,90€
Section d'investissement	
Recettes	178 681 375,47€
Dépenses	170 116 522,46€
Résultat de l'exercice	8 564 853,01€
Résultat antérieur reporté	-7 669 537,61 €
Résultat avant report et apurement 1069	895 315,40 €
Restes à réaliser Recettes	4 066 190,79€
Restes à réaliser Dépenses	9 716 723,97€
Résultat restes à réaliser	- 5 650 533,18 €
Résultat d'investissement avant apurement	- 4 755 217,78 €
Apurement du 1069	- 1 125 000,00 €
Résultat d'investissement 2025	-5 880 217,78 €
Résultat global de clôture au 31/12/2025	60 054 868,12 €

Les résultats de l'exercice 2025 de la section de fonctionnement et d'investissement du budget général sont excédentaires. Après prise en compte des restes à réaliser 2025 et de l'apurement du compte 1069, le besoin en financement est couvert par une reprise du résultat excédentaire de fonctionnement de 2025 au compte 1068.

Budget annexe Centre départemental de Santé

Section de fonctionnement

Recettes	889 373,82 €
Dépenses	872 927,96 €
Résultat de l'exercice	16 445,86 €
Résultat antérieur reporté	- 297,95 €
Résultat de fonctionnement 2025	16 147,91 €

Section d'investissement

Recettes	20 419,90 €
Dépenses	4 803,46 €
Résultat de l'exercice	15 616,44 €
Résultat antérieur reporté	11 998,70 €
Résultat d'investissement	27 615,14 €

Résultat global de clôture au 31/12/2024 43 763,05 €

Sur proposition du Vice-Président délégué en charge des Finances et des Comptes publics,

Après en avoir délibéré en séance publique,

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PUY-DE-DOME

DECIDE

à la majorité des suffrages exprimés,

Pour 47 : M. Bertrand BARRAUD, Mme Célia BERNARD, M. Fabien BESSEYRE, Mme Colette BETHUNE, M. Grégory BONNET, Mme Martine BONY, Mme Hélène BOUDON, M. Jean-Marc BOYER, Mme Pascale BRUN, Mme Aude BURIAS, M. Olivier CHAMBON, M. Jean-Paul CUZIN, M. Cédric DAUDUIT, M. Joël-Michel DERRÉ, M. Eric DUBOURGNOUX, Mme Stéphanie FLORI-DUTOIR, Mme Amélie FOUET-ROBERT, M. Sébastien GALPIER, M. Jérôme GAUMET, M. Lionel GAY, M. Jacky GRAND, Mme Emilie GUÉDOUAH VALLÉE, Mme Sylviane KHEMISTI, Mme Sylvie LEGER, Mme Jocelyne LELONG, M. Jean-Pierre LUNOT, M. Fabrice MAGNET, Mme Anne-Marie MALTRAIT, Mme Audrey MANUBY, Mme Marie-Anne MARCHIS, Mme Corinne MIELVAQUE, Mme Karina MONNET, M. Flavien NEUVY, Mme Valérie PASSARIEU, M. Jean-Philippe PERRET, Mme Anne-Marie PICARD, M. Serge PICHOT, M. Hervé PRONONCE, Mme Valérie PRUNIER, Mme Clémentine RAINEAU, M. Pierre RIOL, M. Cédric ROUGHEOL, M. Michel SAUVADE, Mme Eléonore SZCZEPANIAK, Mme Isabelle VALLEE, M. Rémi VEYSSIERE, Mme Alexandra VIRLOGEUX
 Contre 14 : M. Damien BALDY, Mme Valérie BERNARD, Mme Dominique BRIAT, M. Gérald COURTADON, Mme Elisabeth CROZET, M. Jean-Paul DELORME, M. Antoine DESFORGES, Mme Jeanne ESPINASSE, Mme Manuela FERREIRA DE SOUSA, M. Eric GOLD, Mme Sylvie MAISONNET, M. Gilles PÉTEL, Mme Catherine PHAM, M. Karim SRIKAH
 Non-participation au vote : M. Lionel CHAUVIN

Le Président du Conseil départemental du Puy-de-Dôme, Lionel CHAUVIN, ayant quitté la salle avant le vote du Compte Financier Unique 2025

- d'adopter le compte financier 2025, par nature, par chapitre et sans crédits spécialisés, pour les montants indiqués sur la présentation agrégée jointe en annexe à la présente délibération, selon les balances générales également jointes en annexe.

Transmission au Représentant de l'Etat
N°
le
Publication le **06/07/26**
Notification le
DELIBERATION CERTIFIEE EXECUTOIRE
Clermont-Ferrand, le
P/le Président du Conseil départemental,
Signé : Jérôme GAUMET

**Par délégation du Président,
Le Vice-Président du Conseil départemental,**



Jérôme GAUMET

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Compte Financier Unique 2025 (délibération n.3.9 de la Session plénière de Juin)

Date de transmission de l'acte : 06/07/2026

Date de réception de l'accusé de
réception : 06/07/2026

Numéro de l'acte : 26_25303 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 063-226300010-20260622-26_25303-DE

Date de décision : 22/06/2026

Acte transmis par : Stéphanie VAUJOUR

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de compétences
9.2. Autres domaines de compétences des départements

Rapport de présentation du Compte Financier Unique (CFU) 2025



Sommaire

REPERES METHODOLOGIQUES.....	3
I Les résultats globaux de l'exercice 2025.....	4
1.1 L'équilibre général du budget	6
1.2 Les ratios de la collectivité	8
1.3 La stratégie d'endettement	9
II La section de fonctionnement.....	13
2.1 Les dépenses de fonctionnement.....	13
2.1.1 Les charges à caractère général	13
2.1.2 La masse salariale	14
2.1.3 Les dépenses d'aide sociale	15
2.1.4 Les autres charges de gestion courante	18
2.1.5 Les atténuations de produits.....	20
2.1.6 Les frais financiers.....	21
2.2 Les recettes de fonctionnement	25
2.2.1 Les recettes fiscales	26
2.2.2 Les dispositifs de péréquation fiscale	29
2.2.3 Les dotations de l'Etat	29
2.2.4 Les recettes d'aide sociale.....	30
2.2.5 Les autres recettes de fonctionnement	32
III La section d'investissement.....	33
3.1 Les dépenses d'investissement hors dette et opérations financières	33
3.2 Les dépenses d'investissement liées à la dette	41
3.3 Les recettes d'investissement hors dette.....	41
VI Le Compte-Administratif du budget annexe du Centre départemental de santé	42
4.1 Synthèse de l'activité du centre départemental de santé en 2025.....	42
4.2 Situation au Compte Financier Unique 2025	42

REPERES METHODOLOGIQUES

L'article L. 3312-5 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le Président du Conseil départemental rend compte de la gestion budgétaire de la collectivité à l'assemblée délibérante à travers la présentation du Compte Financier Unique (CFU).

Depuis 2022, l'exécution budgétaire est présentée sous la forme d'un Compte Financier Unique (CFU), qui remplace à la fois le Compte de gestion du comptable public et le Compte administratif de l'ordonnateur. Ce document unique permet de centraliser et de simplifier le rendu des comptes, en offrant une vision commune et harmonisée de l'exécution budgétaire.

Les données chiffrées figurant ci-après ne concernent, sauf exception dument mentionnée, que des mouvements réels tant en dépenses qu'en recettes, aussi bien en ce qui concerne la section d'investissement que la section de fonctionnement.

Les autres retraitements éventuels seront mentionnés au fil du rapport.

I Les résultats globaux de l'exercice 2025

Les résultats globaux 2025 du budget principal (01) de la collectivité peuvent être synthétisés ainsi (toutes écritures confondues - ordres et réelles) :

I) FONCTIONNEMENT

1- Résultat reporté Années précédentes (y c 1068)	27 067 146,70
2- Résultat de l'exercice 2025 y c rattachements	38 867 939,20
3- Situation nette au 31.12.2025	65 935 085,90

II) INVESTISSEMENT :

4- Résultat reporté années précédentes	-7 669 537,61
5- Résultat de l'exercice 2025	8 564 853,01
6- Situation nette au 31/12/2025 (à reporter ligne 001 du budget d'investissement de l'exercice 2026)	895 315,40
7- Restes à réaliser Dépenses	9 716 723,97
8- Restes à réaliser Recettes	4 066 190,79
9- Solde des restes à réaliser	-5 650 533,18

10 - Résultat d'investissement après incorporation des restes à réaliser avant apurement 1069
(Somme lignes 6 et 9) -4 755 217,78

III AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT (Ligne3) à réaliser par émission d'un titre au compte 1068

11 - Apurement 1069	-1 125 000,00
12 - OBLIGATOIRE : Pour le montant du déficit d'investissement constaté (lignes 10 + 11 mais dans la limite de l'excédent de fonctionnement constaté ligne 3)	-5 880 217,78
13- FACULTATIF : Affectation à la section d'investissement au-delà du dans la limite de l'excédent de fonctionnement subsistant après affectation obligatoire portée ligne 12	0,00
14- TOTAL DU TITRE AU COMPTE 1068 (ligne 12 et 13)	5 880 217,78
15- RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A REPORTER LIGNE 002 du budget de l'exercice 2026 (ligne 3 – ligne 14)	60 054 868,12
16- RESULTAT D'INVESTISSEMENT A REPORTER LIGNE 001 du budget de l'exercice 2026 (ligne 10 + ligne 11)	-5 880 217,78
17- SOLDE DEFINITIF DE FIN D'EXERCICE	60 054 868,12

L'analyse du Compte Financier Unique (CFU) 2025 met en évidence une inflexion notable par rapport à la trajectoire des deux exercices précédents.

Lors de l'élaboration du Budget Primitif (BP) 2025, l'objectif consistait à rétablir l'équilibre comptable, dans un contexte national et international marqué par une forte incertitude. Cette orientation stratégique impliquait une maîtrise rigoureuse des dépenses, ainsi qu'une allocation optimisée des ressources, afin de préserver la capacité d'investissement du Département tout en garantissant la soutenabilité de ses équilibres financiers.

Dans ce cadre, un effort significatif de réduction des dépenses réelles de fonctionnement a été engagé dès la construction du BP 2025, permettant une diminution de 27 M€ en réalisation par rapport au CFU 2024. Parallèlement, les recettes réelles de fonctionnement ont enregistré une progression de 13 M€ par rapport à 2024, essentiellement portée par l'embellie constatée sur le produit encaissé des Droits de Mutation à Titre Onéreux (DMTO) à compter du deuxième semestre et de la bonne dynamique de la Taxe sur les Conventions d'Assurance (TSCA).

Au final, le résultat comptable ressort excédentaire à hauteur de 33 M€, apurement du compte 1069 inclus (somme des lignes 2 et 16 du tableau supra).

Ce bon résultat contribue à renforcer le fonds de roulement du Département, qui s'établit à 60 M€, contre 27 M€ en début d'exercice (après apurement annuel du compte 1069*). Cette amélioration des marges de manœuvre financières permet de consolider la situation budgétaire de la collectivité et de sécuriser la poursuite du Plan Stratégique Départemental.

Engagé en 2023, ce Plan stratégique a été poursuivi en 2025 avec un niveau de réalisation en investissement de 114 M€.

* Impact de l'apurement du compte 1069 suite au passage en M57 :

Comme présenté dans le tableau ci-après, la section d'investissement doit être corrigé à 60,05 M€ afin de comptabiliser l'apurement du compte 1069 pour un montant de 1,125 M€ (conformément aux dispositions de la délibération n°CD2020.11.3.49 du 01/12/2020).

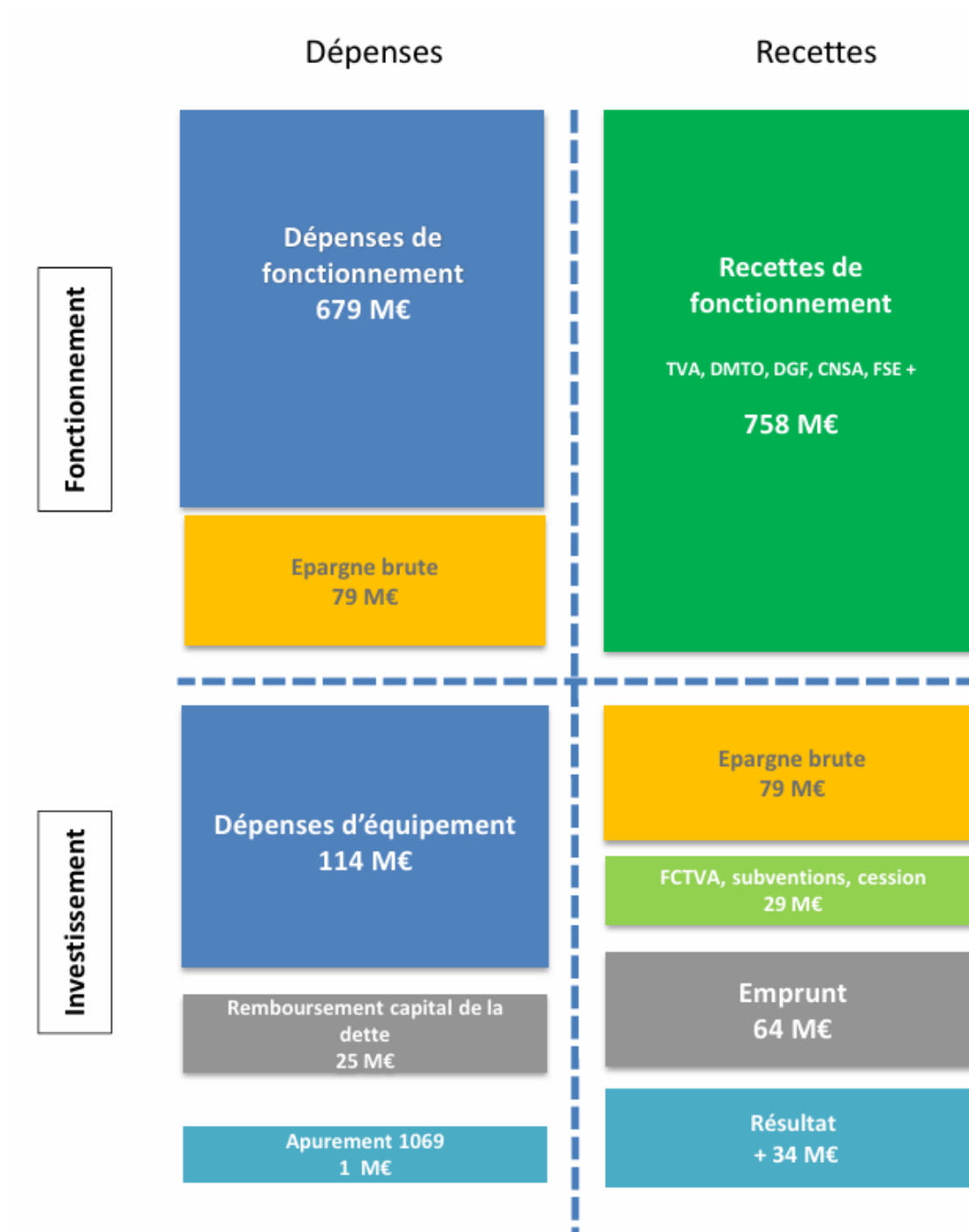
Ce mouvement, imposé par le passage en M57, doit être repris au titre du déficit d'investissement reporté (ligne 001) sans inscription comptable au Compte Financier Unique. L'apurement n'a qu'une incidence dans la comptabilité du payeur départemental.

L'apurement du compte 1069 sera pris en charge par la délibération d'affectation des résultats 2025 qui suivra celle du Compte Financier Unique. Les résultats 2025 seront intégrés au budget 2026 par l'intermédiaire du Budget supplémentaire.

I – Les grands équilibres du CFU 2025

1.1 L'équilibre général du budget

Le schéma suivant permet d'identifier les grandes masses du CFU 2025 en fonctionnement et en investissement :



Le schéma présenté met en évidence les grandes masses de l'exécution budgétaire et illustre l'amélioration de la situation financière du Département en 2025. Cette évolution positive se traduit notamment par une progression de l'autofinancement par rapport à 2024, ainsi que par un renforcement du fonds de roulement.

En synthèse, les principaux enseignements budgétaires de l'exercice 2025 sont les suivants :

En 2025, les recettes réelles de fonctionnement progressent de 13 M€, soit + 1,82 %. Il convient de souligner qu'aucune reprise exceptionnelle de provisions n'a été opérée en 2025.

Les dépenses réelles de fonctionnement enregistrent une diminution de 27 M€ par rapport à 2024, traduisant les efforts de gestion mis en œuvre par la collectivité.

L'épargne brute s'établit à 79 M€ en 2025, en forte progression de + 103,58 % par rapport à 2024. Cette évolution résulte de la combinaison d'une maîtrise des dépenses de fonctionnement et d'une hausse des recettes, permettant de renforcer significativement la capacité d'autofinancement de la collectivité.

Dans la continuité de 2024, et intégrant la mise en paiement des restes à réaliser de l'exercice précédent, la collectivité a poursuivi ses investissements en 2025 à hauteur de 114 M€. Ceux-ci se répartissent entre 75 M€ de dépenses d'équipement (dont 36 M€ consacrés à la voirie et 8,5 M€ aux collèges), 37 M€ de subventions d'équipement et 2 M€ de crédits de paiement d'opérations financières.

L'encours de dette au 31 décembre 2025 progresse de 39 M€. Cette évolution s'explique par un recours accru à l'emprunt bancaire par rapport à 2024, traduisant la volonté de la collectivité de maintenir un niveau d'investissement soutenu dans un contexte économique plus contraint.

Les développements suivants permettront d'analyser plus en détail les résultats de l'exercice 2025.

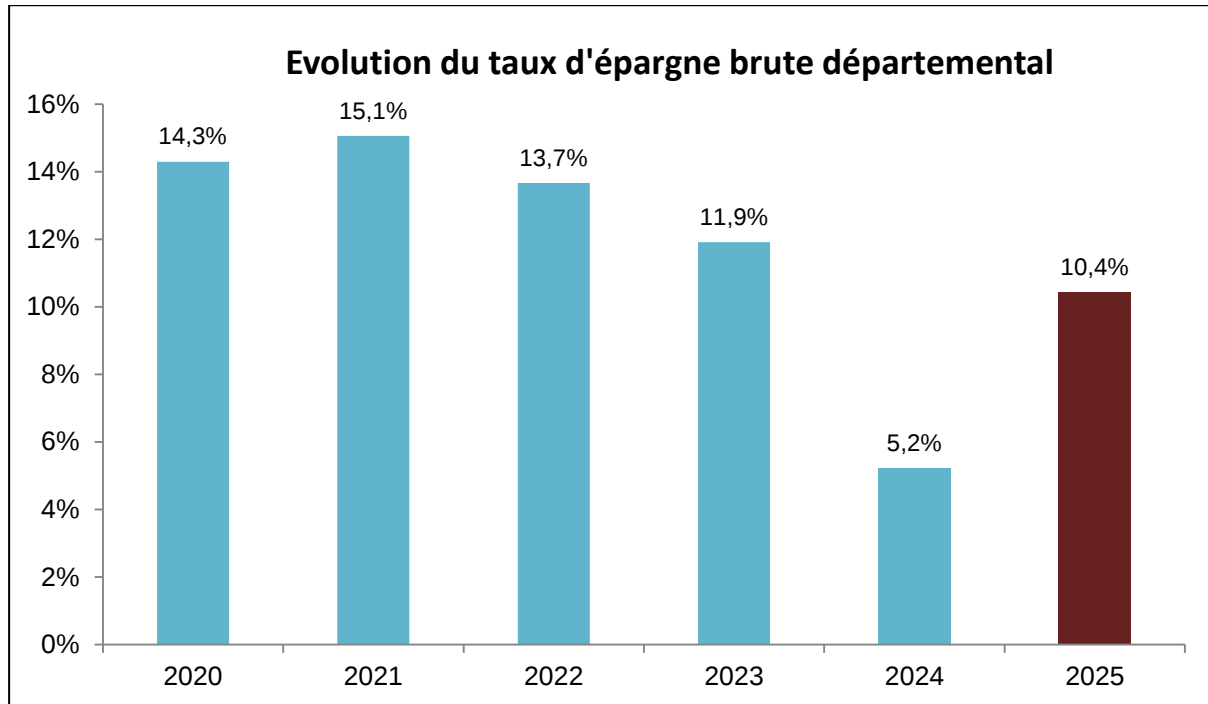
1.2 Les ratios de la collectivité

Montants en millions d'euros (M€)	CFU 2023	CFU 2024	CFU 2025	% évolution CFU 2025 / CFU 2024
FONCTIONNEMENT				
Recettes de fonctionnement	741 M€	745 M€	758 M€	1,82%
Charges courantes de fonctionnement	652 M€	706 M€	679 M€	-3,77%
Epargne de gestion	95 M€	47 M€	84 M€	80,09%
Frais financiers	6 M€	8 M€	5 M€	-37,35%
Epargne brute	88 M€	39 M€	79 M€	103,58%
<i>Après retraitement*</i>	<i>72 M€</i>	<i>24 M€</i>	<i>80 M€</i>	<i>229,99%</i>
Remboursement capital de la dette	41 M€	26 M€	25 M€	-3,19%
<i>dont Remboursements anticipés et renégociations</i>	<i>11 M€</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	
Epargne nette	47 M€	13 M€	54 M€	326,18%
<i>Après retraitement*</i>	<i>31 M€</i>	<i>-2 M€</i>	<i>55 M€</i>	<i>-</i>
INVESTISSEMENT				
Dépenses d'équipement	102 M€	104 M€	114 M€	9%
<i>Dont reports N+1 repris au BS</i>		<i>7,8 M€</i>	<i>9,7 M€</i>	<i>24%</i>
Recettes réelles d'investissement, hors emprunts	21 M€	22 M€	29 M€	33,14%
<i>Dont reports N+1 repris au BS</i>			<i>4,1 M€</i>	
Recette d'emprunts nouveaux	15 M€	50 M€	64 M€	28,00%
<i>dont Refinancement de dette</i>		<i>0</i>	<i>0</i>	
Autres opérations	0 M€	0 M€	1 M€	-
<i>Dont tirages revolving</i>	<i>0 M€</i>	<i>5 M€</i>	<i>20 M€</i>	<i>-100%</i>
<i>Dont remboursements revolving</i>	<i>0 M€</i>	<i>5 M€</i>	<i>20 M€</i>	<i>-100%</i>
RESULTATS GLOBAUX				
Résultat comptable	-18 M€	-18 M€	34 M€	-
Fonds de roulement initial	66 M€	46 M€	27 M€	-
Apurement du compte 1069 (<i>dépense d'investissement non budgétaire</i>)	-1 M€	-1 M€	-1 M€	-
Fonds de roulement final	27 M€	27 M€	60 M€	-
AGREGATS ET RATIOS				
Flux net de dette (endettement + ou désendettement -)	-26 M€	24 M€	39 M€	65,94%
Encours de dette fin d'exercice	242 M€	266 M€	305 M€	14,83%
Taux d'épargne de gestion	12,79%	6,26%	11,07%	76,87%
<i>Après retraitement*</i>	<i>11,05%</i>	<i>4,48%</i>	<i>11,42%</i>	<i>+154,82%</i>
Taux d'épargne brute	11,91%	5,22%	10,43%	99,94%
<i>Après retraitement*</i>	<i>10,13%</i>	<i>3,40%</i>	<i>10,77%</i>	<i>+216,89%</i>
Taux d'épargne nette	6,32%	1,58%	7,08%	346,73%
<i>Après retraitement*</i>	<i>4,31%</i>	<i>-0,26%</i>	<i>7,37%</i>	
Capacité de désendettement	2,74	6,84	3,86	-43,59%
<i>Après retraitement*</i>	<i>3,36</i>	<i>10,90</i>	<i>3,79</i>	<i>-65,20%</i>

* Repère méthodologique : par retraitement il convient de lire que les ratios ont été retraités des opérations qui ne génèrent aucun flux financier selon la méthode de la DGCL (ex : dotations et les reprises de provisions).

Au titre de l'exercice 2025, l'ensemble des ratios financiers s'inscrit ainsi en progression, reflétant une amélioration tangible de la situation financière.

Le taux d'épargne brute s'établit à 10,43 % des recettes réelles de fonctionnement, soit un niveau supérieur à celui observé lors des exercices précédents, contribuant au renforcement de la capacité d'autofinancement du Département.



En 2025, la collectivité a eu recours à 64 M€ d'emprunt, tandis que les remboursements en capital de la dette ont atteint 25 M€. Comme en 2024 le Département s'endette, c'est-à-dire que le flux net de dette est positif.

Le capital restant dû (CRD) au 31 décembre 2025 s'élève à 305 M€, contre 266 M€ au 31 décembre 2024.

1.3 La stratégie d'endettement

Cadre Stratégique et Objectifs de Gestion

La stratégie de gestion de la dette départementale s'inscrit en stricte conformité avec les orientations budgétaires actées lors du ROB 2025. Elle s'appuie sur le cadre opérationnel défini par la délibération n°0.16 du 24 septembre 2021, portant délégation de compétence au Président du Conseil départemental.

Cette politique de financement repose sur trois piliers fondamentaux :

- La trajectoire de désendettement soutenable : visant à consolider les marges de manœuvre budgétaires préalablement au déploiement du Plan Stratégique Départemental (PSD).
- La sécurisation de l'encours : par le maintien d'une structure de dette saine, équilibrée et prudente.
- L'optimisation des charges financières : par un pilotage proactif des frais financiers.

Conjoncture Monétaire et Environnement de Marché

L'exercice 2025 marque une transition : après plusieurs exercices de désendettement, la collectivité entre dans une phase d'augmentation de son encours. Dans un contexte monétaire encore volatil, une vigilance accrue est portée sur les nouvelles mobilisations (bancaires et obligataires).

L'année 2025 a été caractérisée par une détente de l'inflation, favorisant l'assouplissement de la politique monétaire de la Banque Centrale Européenne (BCE). Cette dernière a opéré quatre baisses successives de ses taux directeurs, fixant, au 11 juin 2025, le taux de facilité de dépôt à 2,00 % et le taux de refinancement à 2,15 %.

Parallèlement, nous observons une normalisation de la courbe des taux. L'inversion constatée depuis 2023 — signal précurseur de récession — s'est résorbée fin 2024. En fin d'exercice 2025, les taux courts (Euribor 3 mois) se stabilisent à 2,03 %, tandis que les taux longs (TEC 10) s'établissent aux alentours de 3,58 %.

Opérations de Financement et Gestion Active de la Dette

Pour couvrir son besoin de financement 2025, le Département a mobilisé 64 M€ via cinq lignes de crédit :

- Lignes de trésorerie (Revolving) : Deux contrats de 15 M€ souscrits auprès de la Société Générale (03/07 et 01/08/2025), dont le tirage définitif interviendra le 30 juillet 2026.
- Prêt amortissable "In Fine" : Un contrat de 10 M€ sur 5 ans conclu le 16 juillet 2025 avec la Caisse d'Épargne d'Auvergne et du Limousin (CEPAL).
- Financement thématique : Un emprunt sur 20 ans contracté le 15 juillet 2025 auprès de la Banque Européenne d'Investissement (BEI), dédié au financement du "Plan Marshall des collègues".
- Équilibre de fin d'exercice : Un prêt de 10 M€ signé le 15 décembre 2025 avec la CEPAL.

Grâce à une gestion rigoureuse, la trésorerie au 31 décembre 2025 présente un solde excédentaire, garantissant une liquidité optimale pour l'ouverture de l'exercice 2026.

Dans une optique de réduction des frais financiers, le Département a maintenu une stratégie de gestion active.

À ce titre, le remboursement anticipé partiel (2 M€) opéré sur le contrat Crédit Agricole CIB s'est achevé le 30 décembre 2025. Cette mesure d'opportunité a permis de limiter la charge d'intérêts sans altérer la structure d'endettement à long terme de la collectivité.

Principales caractéristiques de la dette départementale :

L'encours est équilibré, tant en terme de type de taux que de prêteurs. Il est peu risqué puisque 93,44 % est classé en 1A selon la charte Gissler et 6,56 % classé en 1B. La totalité de la dette départementale est souscrite en euros.

Au 31 décembre 2025, la composition de l'encours de dette du Département conserve son équilibre entre taux fixes et variables :

Total taux fixes :	163 615 910	53,63 %
Variables non couverts	97 474 607	31,95 %
Variables couverts par cap	13 499 999	4,43 %
Livret A	10 477 625 €	4,50 %
Variable à barrière	20 000 000 €	6,56 %
Total taux variables :	141 452 232	46,37 %
	305 068 143 €	100,00 %

*Source : Finance Active

Le tableau précédent permet également d'établir que 4,43 % de l'encours à taux variable est sécurisé par des barrières à la hausse appelées « cap ».

Enfin, le stock de dette est bien diversifié en termes de produits. Au 31 décembre 2025, l'encours est composé de 40,97 % d'emprunts obligataires (12 contrats) et de 59,03 % d'emprunts bancaires (33 contrats). Cette diversification est un atout pour la collectivité qui sécurise ainsi ses canaux de financement et s'assure des conditions de financement optimisées.

L'endettement du Département :

Au 31 décembre 2025, l'encours de dette du Département s'élève à 305 M€.

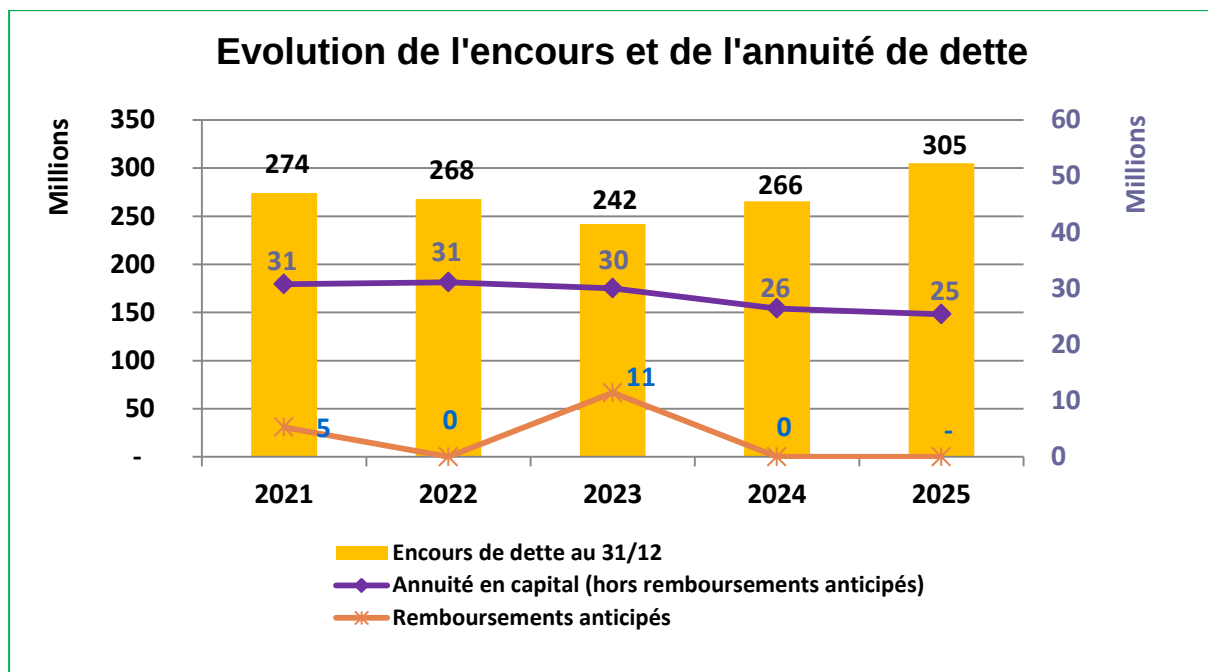
Capital restant dû (CRD) au 31/12/2025	Annuité en capital 2025	Taux moyen au 31/12/2025 *	Durée de vie résiduelle moyenne *	Durée de vie moyenne *
305 068 144 €	24 596 185 €	2,38 %	8 ans et 2 mois	5 ans et 7 mois

*Source : Finance Active

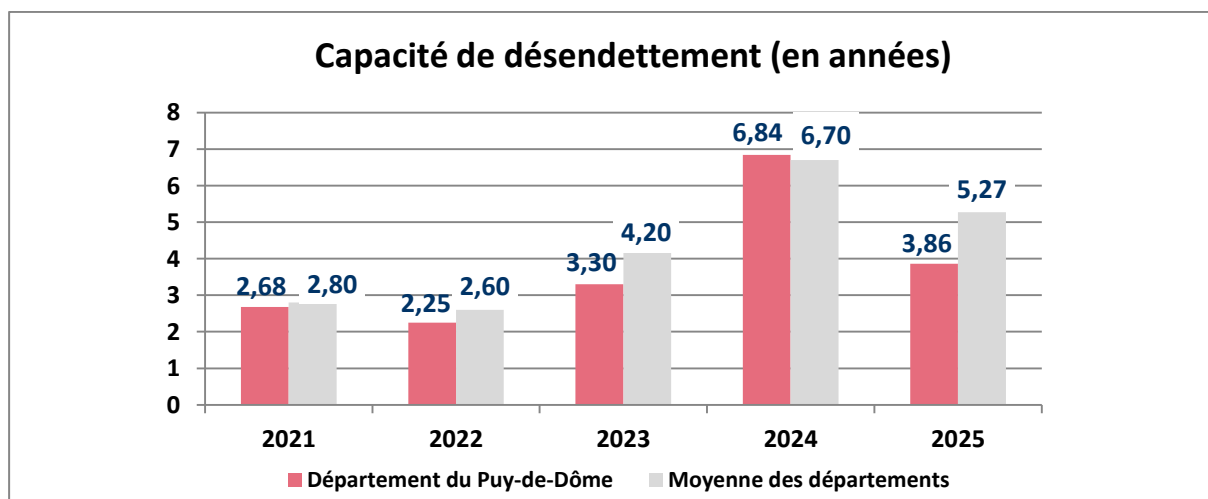
Comme l'indique le graphique suivant, le capital restant dû de la collectivité repart à la hausse en 2025 après plusieurs années de forte baisse.

Le bilan au 31 décembre 2025 fait état d'une augmentation du stock de dette de 39 M€ sur l'année écoulée (vs 24 M€ d'augmentation en 2024). Cependant, cette continuité à la hausse est à mettre en corrélation avec la diminution constante du stock de la dette entre 2017 et 2023 (- 107 M€).

L'effort réalisé par la collectivité sur le long terme permet de préserver les équilibres financiers du Département par une maîtrise des coûts de la dette, et de s'assurer des capacités de financement pour les investissements futurs.



La capacité de désendettement, exprimée en nombre d'années, est le rapport entre l'encours de dette de la collectivité et l'autofinancement brut qu'elle dégage. La capacité de désendettement du Département se situe à un niveau toujours satisfaisant de 3,86 années en 2025. Le ratio à ne pas dépasser est de 12 années.



II La section de fonctionnement

2.1 Les dépenses de fonctionnement

La présentation des dépenses de fonctionnement se fera ici principalement par nature.

Les dépenses réelles de fonctionnement

Exercice	Montant
Réalisé CFU 2023	652,4 M€
Réalisé CFU 2024	706,1 M€
Réalisé CFU 2025	679,4 M€

Comme entrevu dans le bilan général 2025 exposé en introduction du présent rapport, les charges de fonctionnement ont pu être maîtrisées. Le Compte Financier Unique (CFU) affiche un atterrissage à 679,4 M€.

Dès le début de l'exécution budgétaire 2025, des efforts de gestion ont été mis en œuvre pour éviter tout « dérapage » et garantir une situation financière plus saine afin de supprimer tout risque d'un troisième exercice « déficitaire » consécutif.

2.1.1 Les charges à caractère général

Typologie	Réalisé 2023	Réalisé 2024	Réalisé 2025	Evolution % 25/24
Charges à caractère général (011)	49,2 M€	47,8 M€	44,1 M€	-7,71 %

L'année 2025 a marqué une phase de stabilisation des prix. Les dépenses effectives enregistrées au titre du chapitre 011 s'établissent à 44,1 M€ pour l'exercice 2025, soit une évolution de - 7,71 %.

Conformément aux anticipations, les tensions inflationnistes ont commencé à s'atténuer au cours de l'année 2025.

Certaines catégories de dépenses du chapitre 011 enregistrent en 2025 une inflexion notable, marquant une rupture avec la dynamique haussière des exercices précédents.

Avec un montant de 10,6 M€, les achats courants liés au parc de véhicules et l'entretien routier demeurent la première famille de dépenses de ce chapitre, bien qu'en recul de - 2,7 M€, soit -24,98 % par rapport à 2024. Cette baisse traduit les effets de la stabilisation et des mesures de maîtrise des consommations mises en œuvre.

Les dépenses de fluides ont également été en baisse en 2025 de -0,8 M€ soit -22,18 %.

Le coût de la téléassistance, dont la prestation est gérée par un marché en quasi-régie auprès du SDIS, est 2,4 M€ en 2025, soit 0,1 M€ de plus qu'en 2024. Le nombre de bénéficiaires est en constante augmentation.

2.1.2 La masse salariale

Typologie	Réalisé 2023	Réalisé 2024	Réalisé 2025	Evolution% 25/24
Masse salariale générale (012)	140,2 M€	144,4 M€	146,5 M€	+ 1,41 %
+ Charges de personnel liées aux personnes âgées (016)	2,8 M€	3 M€	3 M€	+0%
+ Charges de personnel liées au RSA (017)	0,8 M€	1 M€	1 M€	+ 0 %
Total charges de personnel	143,7 M€	148,4 M€	150,5 M€	+ 1,41 %

Les charges de personnel ont progressé en 2025 de + 1,41 %.

Au-delà de l'effet structurel et annuel du Glissement Vieillesse Technicité, la progression se justifie par plusieurs éléments conjoncturels :

Impacts mesures revalorisations salariales pour l'année 2025

	2025
Augmentation de trois points du taux CNRACL	1,8 M€
Augmentation d'un point du taux URSSAF	0,6 M€
Augmentation cotisation assurance groupe statutaire	0,3 M€
Recrutement de 22 contrats de projet pendant l'année 2025	0,47 M€
Diminution de l'enveloppe remplacements et gel de postes	- 1,1 M€
Attribution de l'IFSE SEGUR aux secrétaires RSA et Référents administratif ASE à compter du 1er septembre 2025	25 K€
	2,1 M€

2.1.3 Les dépenses d'aide sociale

Typologie	Réalisé 2023	Réalisé 2024	Réalisé 2025	Evolution % 25/24
Personnes âgées	69,0 M€	75,5 M€	72,7 M€	- 3,62 %
Personnes handicapées	100,2 M€	111,0 M€	107,00 M€	- 3,58 %
Famille et enfance	74,5 M€	90,4 M€	95,3 M€	+ 5,5 %
RSA volet insertion	6,4 M€	7,6 M€	6,3 M€	- 17,57 %
RSA allocations	96,2 M€	104,4 M€	97,2 M€	- 6,89 %
Total dépenses d'aide sociale	346,3 M€	388,9 M€	378,6 M€	- 2,64 %

Au 31 décembre 2025, les dépenses afférentes aux politiques sociales du Département s'établissent à 378,6 M€, traduisant une évolution globalement maîtrisée.

Les dépenses totales d'aide sociale reculent de - 2,64 %, traduisant une inflexion après la forte hausse observée en 2024.

Les dépenses en faveur des personnes âgées et des personnes handicapées diminuent modérément (-3,6 % chacune), tout en restant à des niveaux supérieurs à ceux de 2023.

La politique famille et enfance constitue le principal poste en hausse, avec une augmentation de 5,5 %, confirmant une dynamique soutenue.

Les dépenses liées au RSA sont en repli, tant pour le volet insertion (-17,6 %) que pour les allocations (-6,9 %), après un niveau élevé en 2024. La baisse observée s'explique en partie par la non-reconduction, en 2025, d'une dépense enregistrée en 2024. L'exercice précédent avait en effet intégré la régularisation des versements à la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) au titre du mois de décembre 2024, précédemment imputée en N+1, pour un montant de 8,40 M€.

Dans l'ensemble, l'année 2025 se caractérise par une stabilisation des dépenses sociales, marquée par des évolutions contrastées selon les politiques publiques.

Focus frais d'hébergement :

Typologie	Réalisé 2023	Réalisé 2024	Réalisé 2025	Evolution % 25/24
Personnes âgées	15,4 M€	19,6 M€	17,5 M€	- 10,49 %
Personnes handicapées	72,9 M€	79,5 M€	73,5 M€	- 7,65 %
Famille et enfance	69,7 M€	85,7 M€	90,7 M€	+ 5,78 %
Total hébergement (cpt 652)	146,92 M€	184,8 M€	181,7 M€	- 1,72 %

En 2025, les dépenses d'hébergement (181,7 M€) diminuent légèrement (-1,72 %), sous l'effet du recul observé pour les personnes âgées (-10,49 %) et les personnes handicapées (-7,65 %).

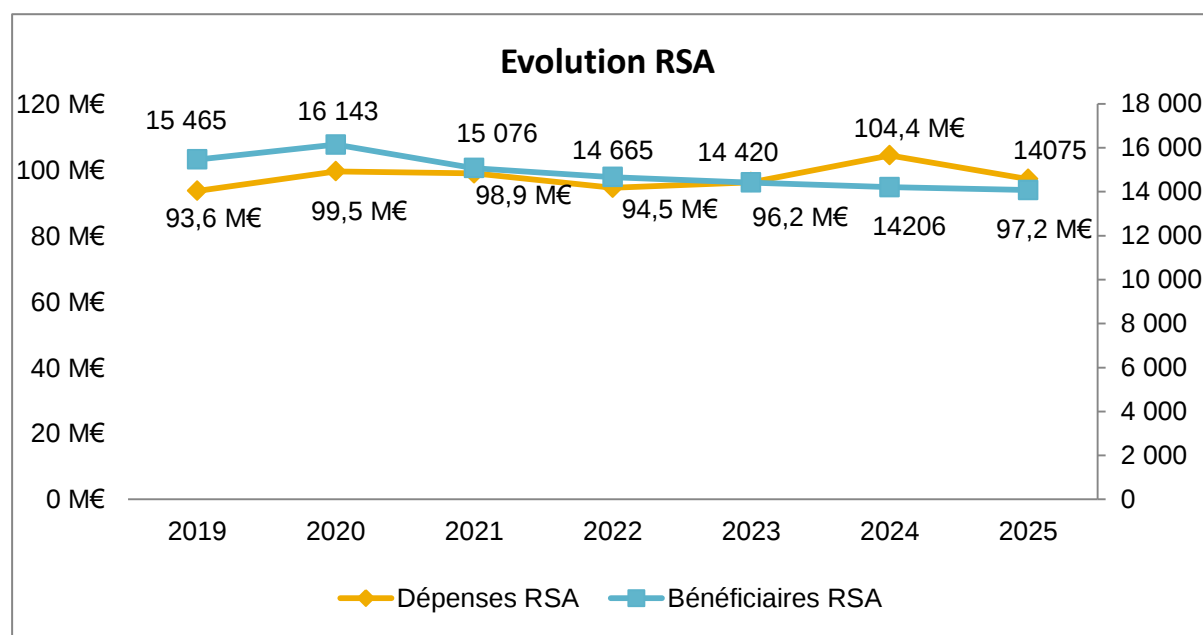
Cette évolution est toutefois contrebalancée par la poursuite de la hausse des dépenses du secteur Famille-Enfance (+ 5,78 %, soit + 5,0 M€), qui demeure le principal moteur de la dépense. L'augmentation du nombre de mesures de protection de l'enfance et le recours soutenu à des placements souvent durables et coûteux maintiennent une pression budgétaire structurelle sur le compte hébergement.

Typologie	Réalisé 2023	Réalisé 2024	Réalisé 2025	Evolution % 25/24
APA versée à domicile	21,4 M€	23,7 M€	24,3 M€	+ 2,31 %
APA versée en établissement	31,1 M€	31,5 M€	30,4 M€	- 3,56 %
ACTP	2,9 M€	2,9 M€	2,8 M€	- 4,76 %
PCH allocations	24,2 M€	28,4 M€	30,7 M€	+ 8,04 %
RSA allocations	96,2 M€	104,4 M€	97,2 M€	- 6,89 %
Total AIS	175,9 M€	190,9 M€	185,3 M€	- 2,94 %

En 2025, les dépenses relatives aux Allocations Individuelles de Solidarité (AIS) s'élèvent à 185,3 M€, contre 190,9 M€ en 2024, soit une diminution globale de - 2,9 %. Cette évolution résulte de dynamiques contrastées selon les dispositifs.

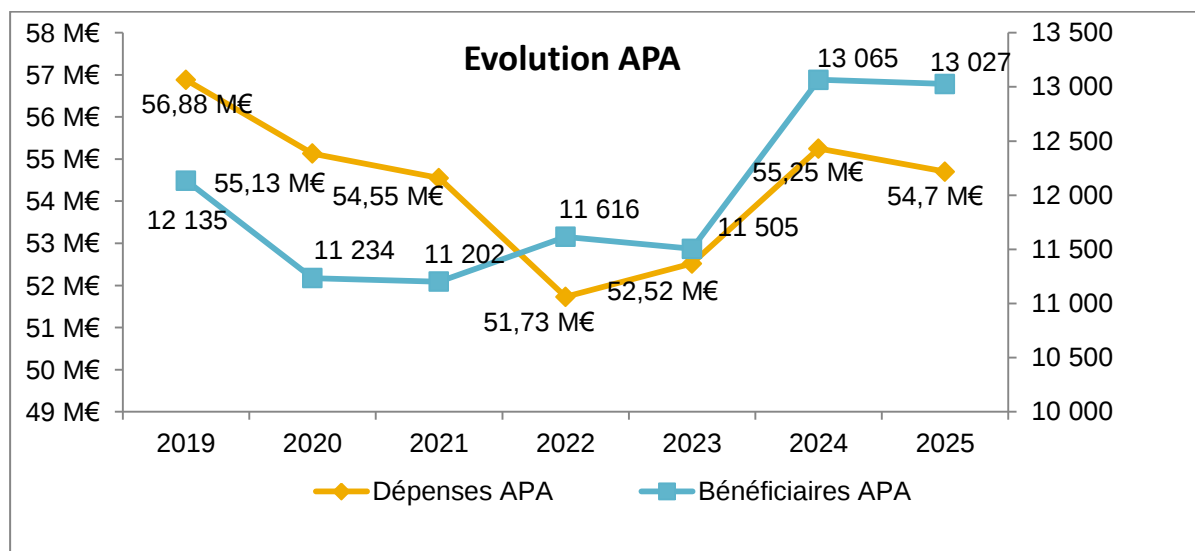
Les dépenses du RSA – allocations sont en diminution. L'exercice précédent avait en effet intégré la régularisation des versements à la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) au titre du mois de décembre 2024, précédemment imputée en N+1, pour un montant de 8,40 M€.

Le nombre de bénéficiaires semble progressivement se stabiliser au-dessus du plancher de 14 000. La montée en puissance du dispositif Contrat d'Engagement pourrait accentuer cette évolution (tendance constatée dans d'autres Départements qui ont déployé ce dispositif).



Les dépenses en faveur des personnes âgées connaissent une évolution différenciée. L'APA versée en établissement s'établit à 30,4 M€, en baisse de - 3,6 %. Le nombre de bénéficiaires est également en baisse. Le nombre de bénéficiaires baisse en établissement.

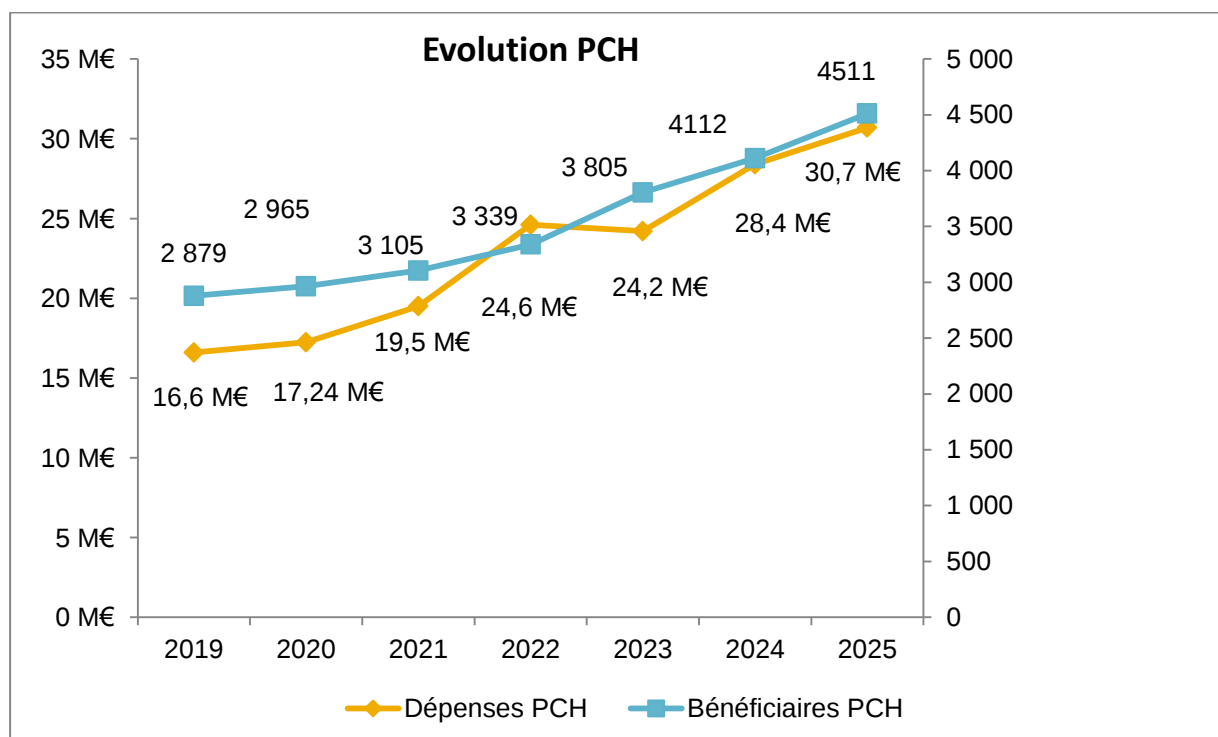
À l'inverse, l'APA versée à domicile progresse de + 2,3 % pour atteindre 24,3 M€, confirmant la poursuite du rééquilibrage des prises en charge en faveur du maintien à domicile.



Les dépenses en faveur des personnes en situation de handicap demeurent globalement dynamiques.

La Prestation de Compensation du Handicap (PCH) atteint 30,7 M€, en hausse de 8,0 % par rapport à 2024, traduisant l'augmentation du nombre de bénéficiaires et l'intensification des plans d'aide.

L'ACTP, dispositif en extinction progressive, s'élève à 2,8 M€, en diminution de 4,8 %, évolution conforme à la montée en charge de la PCH qui s'y substitue progressivement.



2.1.4 Les autres charges de gestion courante

Typologie	Réalisé 2023	Réalisé 2024	Réalisé 2025	Evolution % 25/24
Contribution au service d'incendie et de secours	41,7 M€	42,7 M€	43,7 M€	+ 2,34 %
Subventions versées (hors insertion)	28,1 M€	32,4 M€	20,4 M€	- 36,82 %
Participations	4,5 M€	5,6 M€	4,1 M€	-27,48 %
Charges courantes	6,4 M€*	6,2 M€	6,0 M€*	- 2,89 %
dont indemnité aux élus	3,1 M€	3,1 M€	3,1 M€	0 %
Dotations de fonctionnement collèges publics	6,0 M€	5,9 M€	6,1 M€	+ 2,42%
Dotations de fonctionnement collèges privés	5,2 M€	5,4 M€	5,6 M€	+ 2,80 %
Compensation transfert CAM	4,6 M€	4,6 M€	4,6 M€	0 %
Autres charges de gestion courante (65)*	96,4 M€	102,8 M€	90,5 M€*	- 12,00%

Avec 90,5 M€ de dépenses réalisées en 2025, l'examen de l'évolution de ces charges de gestion met en évidence des ajustements significatifs entre 2024 et 2025, résultant à la fois de la progression de certaines dépenses obligatoires et d'un effort marqué de régulation sur plusieurs postes de dépenses.

SDIS

Le principal poste de ce regroupement budgétaire concerne uniquement la contribution de fonctionnement au Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS). Conformément à la convention pluriannuelle adoptée les 27 et 30 juin 2023, la participation 2025 progresse de 1 M€, atteignant ainsi 43,67 M€. La convention sera renouvelée pour les exercices 2027 à 2030.

Subventions-participations

Ces subventions financent un ensemble varié de partenaires : aide sociale (PDI, FSE), sport, culture, agriculture, transition écologique, etc. À noter qu'en 2024, 3,7 M€ de crédits non reconductibles ont été versés dans le cadre de plans d'urgence EHPAD et SAAD. Ce montant n'a pas été reconduit en 2025. Sur cette nature comptable, la Dotation d'Animation Locale Décentralisée (DALD) atteint 0,9 M€, un montant équivalent à celui de 2024. Le solde est financé au chapitre 011 (dotations d'agendas, objets promotionnels, billets TC Dôme, etc.). La subvention de fonctionnement pour la Délégation de Service Public du Puy-de-Dôme est stable à 1,44 M€.

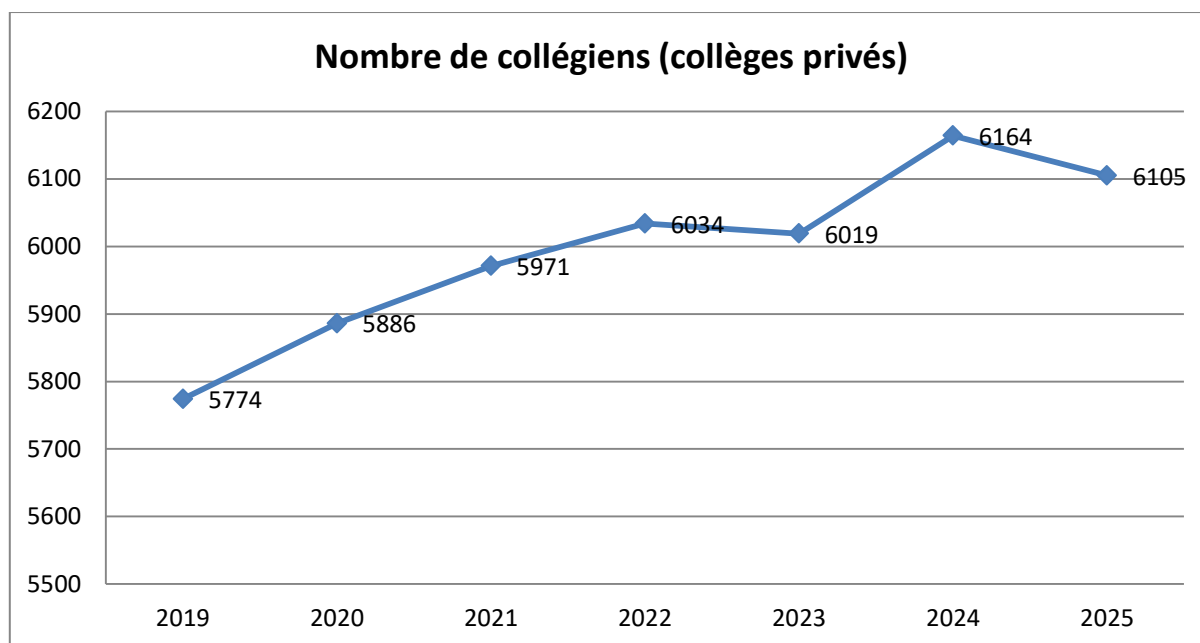
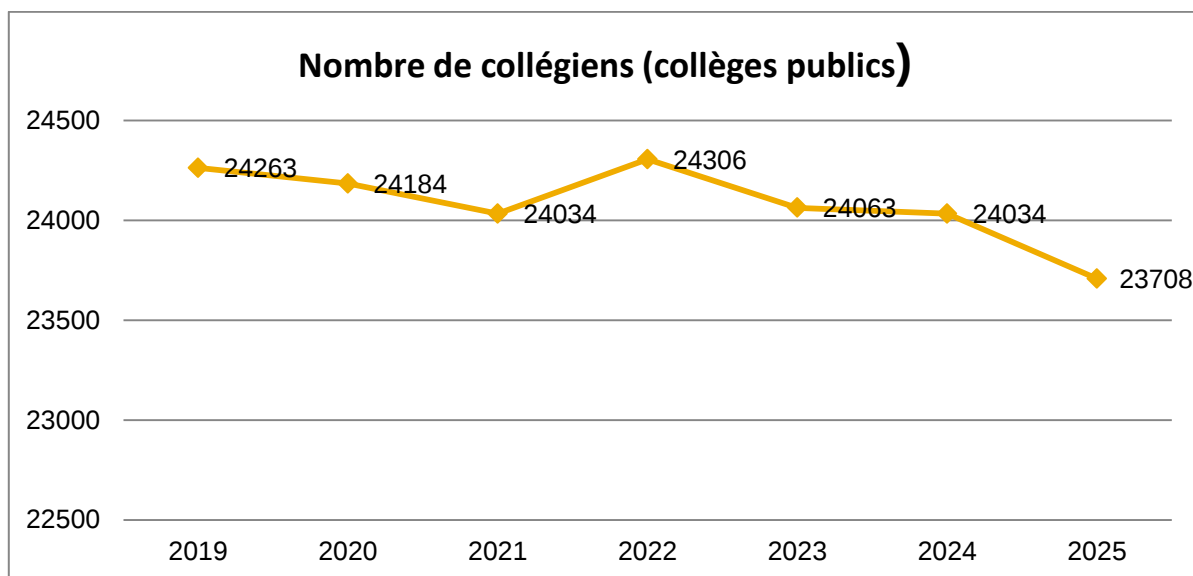
Les participations passent de 5,6 M€ en 2024 à 4,1 M€ en 2025 (-27,48 %). La participation exceptionnelle aux déficits du GIP Terana s'élevait à 0,48 M€ en 2024, qui n'est pas renouvelée en 2025. En 2025, la participation au SMACFA a également été revue à la baisse (non versement du solde de la contribution statutaire 2025 adossé à la non réalisation des investissements programmés).

Charges courantes

Les charges courantes poursuivent leur repli modéré, s'établissant à environ 6,0 M€ en 2025 contre 6,2 M€ en 2024, soit une diminution de - 2,89 %, traduisant un effort de maîtrise des dépenses de fonctionnement.

Dotation aux collèges

La Dotation Globale de Fonctionnement des collèges publics progresse à 6,1 M€ en 2025. Celle des établissements privés augmente de + 2,80 %. Les effectifs dans les collèges publics sont en baisse de 326 élèves en 2025 ceux des collèges privés de 59 élèves.



2.1.5 Les atténuations de produits

Typologie	Réalisé 2023	Réalisé 2024	Réalisé 2025	Evolution % 25/24
Atténuations de produits (014)	9,4 M€	9,4 M€	8,8 M€	- 5,93 %
Total atténuations de produits	9,4 M€	9,4 M€	8,8 M€	- 5,93 %

Le chapitre des atténuations de produits connaît une diminution de - 5,93 % soit – 0,6 M€ entre 2024 et 2025.

Trois variations sont notables : d'une part, la contribution au Fonds de Péréquation des Droits de Mutation à Titre Onéreux diminue de - 0,79 M€. L'explication est une baisse des recettes DMTO encaissées en 2024.

D'autre part, la collectivité a dû procéder au remboursement de 2,5 M€ au titre de la régularisation de la fraction de TVA encaissée en 2023 suite aux mauvaises prévisions de recettes fiscales de TVA des services de l'Etat.

Enfin, la collectivité a contribué en 2025 au dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales à hauteur de 3,3 M€.

Focus sur les provisions comptables

L'article 47-2 de la Constitution dispose notamment que « les comptes des administrations publiques sont réguliers et sincères. Ils donnent une image fidèle du résultat de leur gestion, de leur patrimoine et de leur situation financière ».

La comptabilité doit donc correctement retracer la situation patrimoniale et financière de la collectivité.

En vertu du principe comptable de prudence et conformément aux engagements de son règlement financier et budgétaire 2023, la collectivité comptabilise ainsi tout risque ou toute perte financière probable. Ceci doit concrètement se traduire par l'inscription de dotations aux provisions.

En 2025, le Département du Puy-de-Dôme a réalisé les provisions suivantes (chap 68) :

Constitution d'une provision relative au non-paiement de la revalorisation de 1,7% du RSA effective au 1er avril 2025 pour un montant de 0,55 M€.

Provision complémentaire de 0,25 M€ liée à la mise en œuvre du Compte Epargne Temps (CET), elle atteint désormais un total de 2,03 M€ au bilan de la collectivité.

Provision complémentaire de 0,65 M€ concernant les créances au titre des indus RMI et RSA pour un montant total de 2,43 M€ au 31/12 /2025.

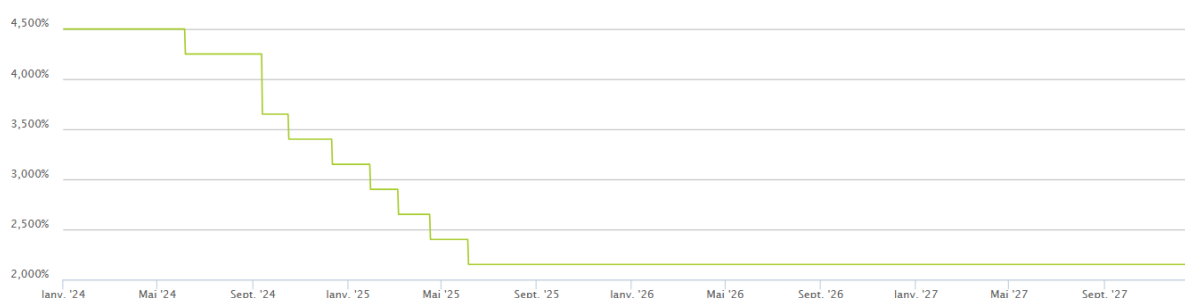
La provision pour risque de garantie d'emprunts n'a pas été abondée en 2025. Elle est fixée à 1,07 M€.

Reprise totale de la provision d'un montant de 0,18 M€, constituée en 2022, relative au contentieux faisant suite à un contrôle de l'Union de Recouvrement des Cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales du Puy-de-Dôme (URSSAF). La cour d'appel de Riom par un arrêt du 10 décembre 2024 a débouté l'URSSAF de sa demande de paiement et l'a condamnée aux dépens. L'URSSAF a formé un pourvoi en cassation contre cet arrêt mais s'est par la suite désistée. Ainsi l'arrêt de la cour d'appel de Riom est devenu définitif.

2.1.6 Les frais financiers

Le retour de l'inflation (notamment avec la hausse des coûts de l'énergie) suite au déclenchement de la guerre en Ukraine en 2022 a créé un contexte qui a logiquement provoqué un resserrement de la politique monétaire de la Banque Centrale Européenne comme des autres banques centrales. Comme indiqué ci-dessous le niveau du taux directeur de refinancement a atteint un point haut à 4,50 % jusqu'en juin 2024 avant d'amorcer ses premières décrues en réponse à un premier net recul de l'inflation et ce jusqu'à juin 2025. Après quatre baisses de taux consécutives en 2025, le taux de refinancement atteint un point bas à 2,15 %. Cette action de l'autorité monétaire, démontre la nécessité pour les économies européennes de contenir l'inflation alors que la dépendance aux marchés mondiaux de l'énergie est forte, en effet l'inflation en France 2025 est de 0,9 % contre 2,0 % en 2024.

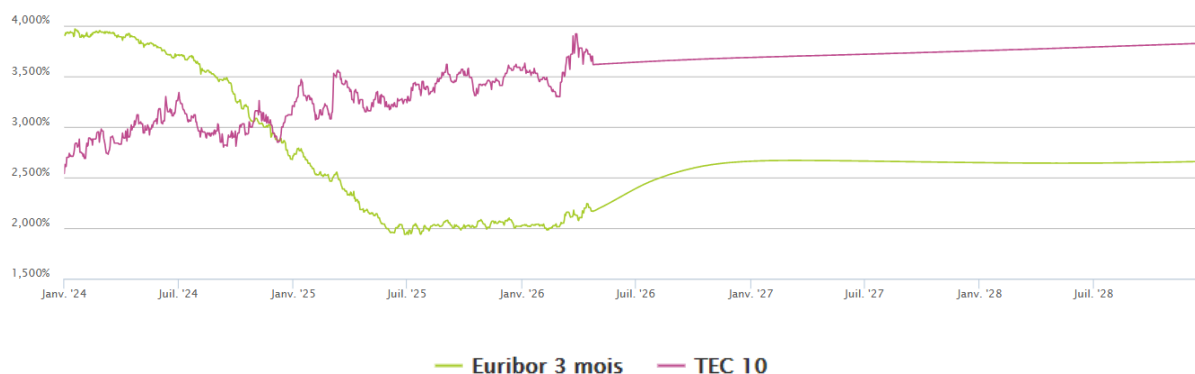
Aperçu de l'évolution du taux de refinancement de la BCE entre janvier 2024 et décembre 2027 :



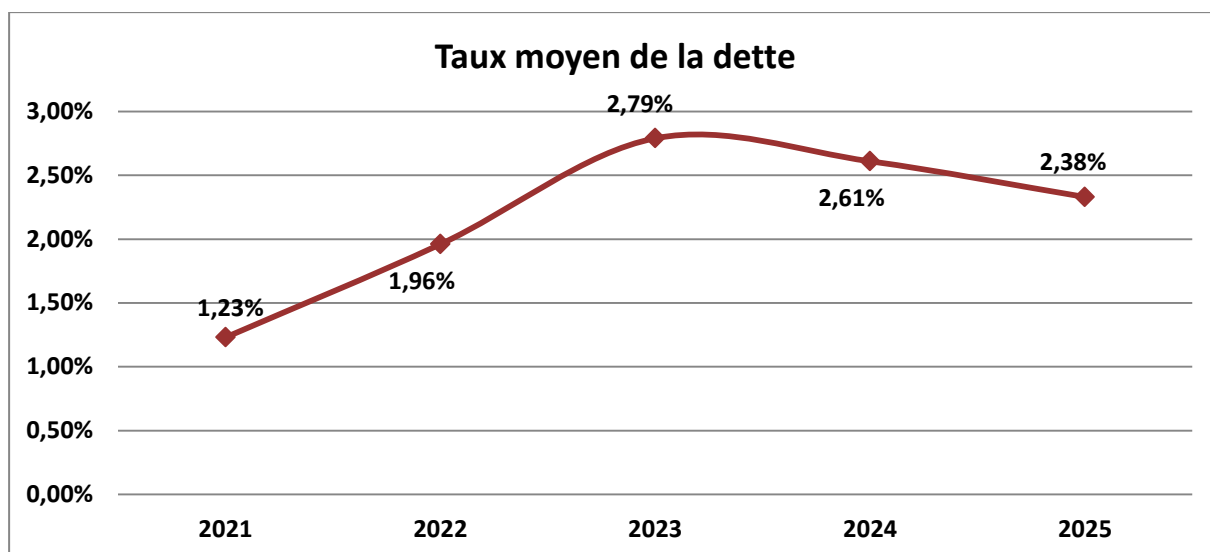
En 2023, nous avons observé une inversion de la courbe des taux, situation généralement interprétée comme le signe avant-coureur d'une possible récession. Les taux courts, sous l'effet du resserrement monétaire, s'étaient alors établis à un niveau supérieur aux taux longs.

Depuis la fin de l'année 2024, la courbe des taux a retrouvé une configuration plus classique, avec des taux longs (comme le TEC 10) redevenus supérieurs aux taux courts (tels que l'Euribor 3 mois), traduisant une normalisation progressive des conditions financières.

Par ailleurs, jusqu'en juillet 2025, les taux évoluaient dans un environnement relativement stable. Depuis le début d'année, les anticipations de marché sont moins lisibles.



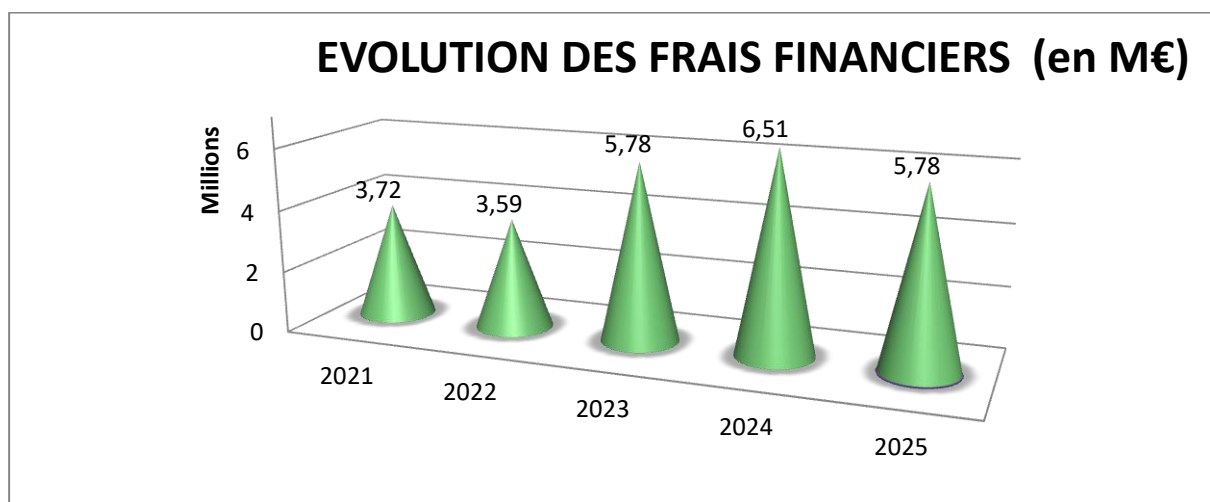
Pour rappel, le stock de la dette départementale est composé environ pour moitié d'emprunt à taux révisables. Compte tenu du recul des taux courts depuis le début 2024 jusqu'au 31 décembre 2025, le coût de la dette départementale a diminué en 2025 à 2,38 % (vs 2,61 % en 2024). Il s'agit de la deuxième décade après une augmentation constante depuis 2021.



Le chapitre 66 (charges financières) enregistre une diminution de 0,70 M€ par rapport à l'exercice 2024. Cette amélioration s'explique principalement par le calendrier de mise en amortissement des emprunts obligataires et bancaires contractés depuis 2024. En effet, le recours à des structures de financement spécifiques — notamment des prêts revolving souscrits en juillet 2025 et des lignes à amortissement différé — décale l'exigibilité des premières échéances d'intérêts et de capital à l'exercice 2026. Ce décalage technique de la charge de la dette justifie la baisse observée sur l'exercice 2025.

Les frais financiers de la collectivité correspondent pour 89 % aux intérêts payés sur emprunts.

Le graphique ci-dessous permet de visualiser l'évolution des frais financiers (hors ICNE) au cours des dernières années :



La charge financière globale sur cette dernière année reste contrôlée avec des souscriptions bancaires ayant des impacts financiers qu'à partir de 2026.

Les instruments de couverture :

En 2025, le Conseil départemental a bénéficié du déclenchement de ses trois contrats de couverture comprenant un Swap de taux et deux Cap. Ces derniers ont été souscrits entre 2012 et 2022 pour profiter à tout moment des évolutions de taux les plus favorables, compte tenu des tendances observées et des anticipations.

Instruments de couverture sur 2025								
Type de couverture	Banque	Date de souscription	Durée	Taux/fixing	Amortissement	Intérêts versés	Intérêts reçus	Gains/Pertes
Cap	SGCIB	18/02/2022	9 ans	1,2% sur EUR 3M	trimestriel	0 €	67 273 €	67 273 €
Cap	Natixis	27/09/2016	9,75 ans	2,5% sur EUR 3M	trimestriel	0 €	8 569 €	8 569 €
Swap	BNP	30/12/2012	13 ans	TAG 1M + 0,50%	mensuel	18 928 €	17 499 €	-1 430 €
							Total	74 412 €

Les deux Cap ont permis à la collectivité de se couvrir contre la hausse des taux d'intérêts qui dépassait le strike (taux d'exercice) alors que l'Euribor 3 mois plafonnait en janvier 2025 à 2,78 %, puis a chuté en juillet 2024 au plus bas à 1,94% et pour finir l'année 2025 à 2,02 %. De ce fait, le département a bénéficié de deux primes d'un montant de 67 273 € et de 8 569 €.

Concernant le Swap de taux, il avait été conclu avec la BNP un contrat d'échange d'intérêts de nature différente, une jambe variable (TAG 1M) contre une jambe fixe (3,0725 %). Le Swap de taux est resté en faveur du Conseil Départemental de mars 2023 à mars 2025 (avec un taux TAG 1M qui a plafonné en mars 2024 à 4,058 % et avec un plancher en décembre 2025 à 2,04 %). Au global, la collectivité a versé sur 2025, une prime de 18 928 € contre 17 499 € d'intérêts perçus par la BNP, soit une perte d'intérêts de 1 430 €. Il faut préciser que le contrat de swap est arrivé à échéance le 30 décembre 2025.

Les instruments de couverture ont permis au Conseil Départemental de cumuler une prime totale d'intérêts de 74 412 €, qui viennent en déduction des frais financiers 2025.

En synthèse, la répartition par politique des dépenses réelles de fonctionnement est la suivante :

Délégation	Réalisé 2023	Réalisé 2024	Réalisé 2025	Taux évolution 25/24
Communication	1,9 M€	1,4 M€	1,3 M€	- 8,54 %
Culture et Patrimoine	4,2 M€	4,1 M€	3,9 M€	- 6,88 %
Handicap/ Prévention des inégalités de santé	104,0 M€	114,4 M€	110,5 M€	- 3,41 %
Moyens	145,3 M€	150,6 M€	152,1 M€	+ 1,04 %
Numérique	2,5 M€	2,6 M€	4,4 M€	+ 71,22 %
Routes	14,4 M€	13,3 M€	10,7 M€	- 19,91 %
Sport	1,0 M€	1,0 M€	0,7 M€	- 27,08 %
Tourisme	0,50 M€	0,9 M€	0,7 M€	-28,36 %
Unesco	2,2 M€	2,2 M€	2,0 M€	- 9,31 %
Transition écologique	0,8 M€	0,2 M€	0,3 M€	+ 43,69 %
Finances et comptes publics	63,5 M€	69,4 M€	61,0 M€	- 12,1 %
Habitat, Logement et urbanisme	3,7 M€	4,1 M€	3,2 M€	- 23,30 %
Relations avec les collectivités	3,1 M€	3,2 M€	2,6 M€	- 18,25 %
Agriculture et forêt	1,2 M€	1,9 M€	1,3 M€	- 34,43 %
Education et collèges	14,9 M€	15,2 M€	15,3 M€	+ 0,68 %
Eau et environnement	0,5 M€	0,7 M€	0,6 M€	- 20,44 %
Enfance et famille	92,4 M€	106,0 M€	110,5 M€	+ 4,29%
Insertion et retour emploi/ Lutte contre les exclusions sociales	111,4 M€	123,2 M€	113,1 M€	- 8,22 %
Personnes âgées	84,3 M€	91,6 M€	85,4 M€	-6,80 %
Total général	652,40 M€	706,10 M€	679,4 M€	- 3,77 %

2.2 Les recettes de fonctionnement

Comme présenté dans la partie introductive de ce rapport, les recettes réelles de fonctionnement enregistrent une progression de + 14 M€, soit + 1,82 %.

Cette augmentation est due à la hausse des produits de DMTO sur le second semestre et à la bonne dynamique de la TSCA.

La progression très faible de la fraction de TVA versée en 2025 et perçue par l'Etat en 2024, s'explique par la croissance nationale molle et une inflation contenue.

Les recettes réelles de fonctionnement

Exercice	Montant
Réalisé 2023	740,6 M€
Réalisé 2024	744,9 M€
Réalisé 2025	758,5 M€
Evolution CFU2024/CFU2025	+ 1,82 %

Typologie	Réalisé 2023	Réalisé 2024	Réalisé 2025	Taux évolution 2025/2024
Fiscalité	538,1 M€	539,4 M€	564,3 M€	+ 4,61 %
Dotations de l'Etat	100,0 M€	100,1 M€	99,4 M€	- 0,70 %
Recettes d'aide sociale	62,3 M€	66,2 M€	70,1 M€	+ 5,94 %
Autres recettes de fonctionnement*	40,2 M€	39,2 M€*	24,7 M€*	- 36,99 %
Total	740,6 M€	744,9 M€	758,5 M€	+ 1,82 %

2.2.1 Les recettes fiscales

La dernière réforme de la fiscalité directe locale a profondément modifié la structure des recettes départementales, les rendant très majoritairement dépendantes des évolutions macroéconomiques nationales.

Ainsi, 98 % de la fiscalité directe locale des Départements, hors CVAE, est aujourd’hui indexée sur l’inflation et la croissance du PIB.

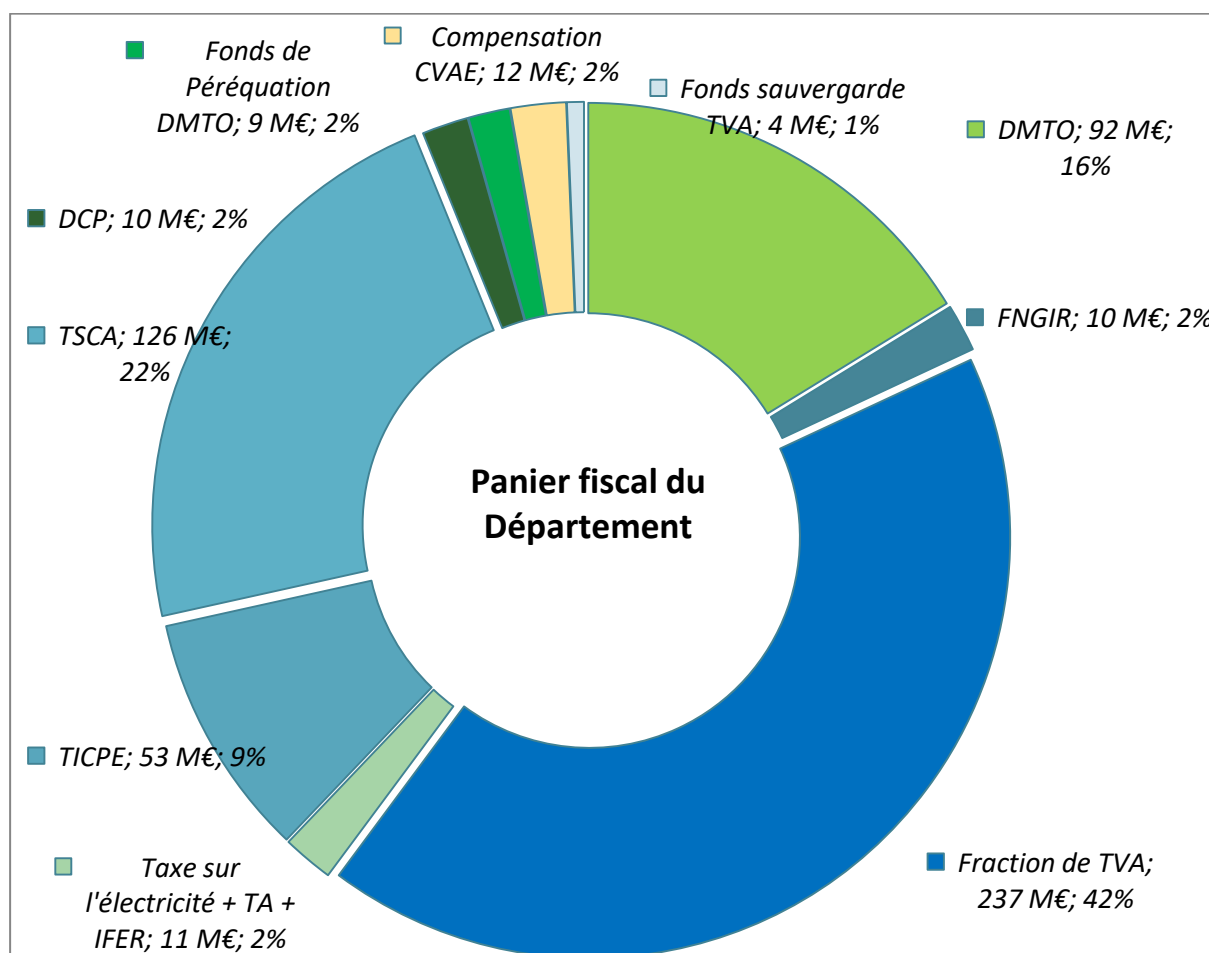
Fiscalité directe locale	Fiscalité indirecte locale	Fiscalité indirecte nationale	Péréquation
Prélèvement sur les acteurs économiques du Puy-de-Dôme (ménages et entreprises)		Prélèvement par l'Etat et redistribution aux Départements selon l'évolution nationale du produit	L'Etat organise une redistribution entre départements selon des critères de richesse ou de dépense
	DMTO	Fraction nationale de TVA	DCP
IFER	Taxe sur l'électricité	TICPE	FNGIR
	Taxe d'aménagement	TSCA	FNDMTO

Le graphique ci-après met en évidence la part prépondérante de la fraction de TVA, qui représente 42 % des recettes fiscales du Département depuis le 1^{er} janvier 2021, à la suite de la suppression de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties.

Cette ressource, entièrement dépendante de l'évolution de l'activité économique nationale, ne peut faire l'objet d'aucun pilotage par la collectivité. En cas de ralentissement économique, la moindre dynamique de cette recette intervient concomitamment à une progression des dépenses d'aides sociales.

La réforme de la fiscalité locale a ainsi accentué la sensibilité des équilibres financiers départementaux aux cycles économiques.

Les principales recettes fiscales du département sont les suivantes :



Montants encaissés en fiscalité CFU 2025

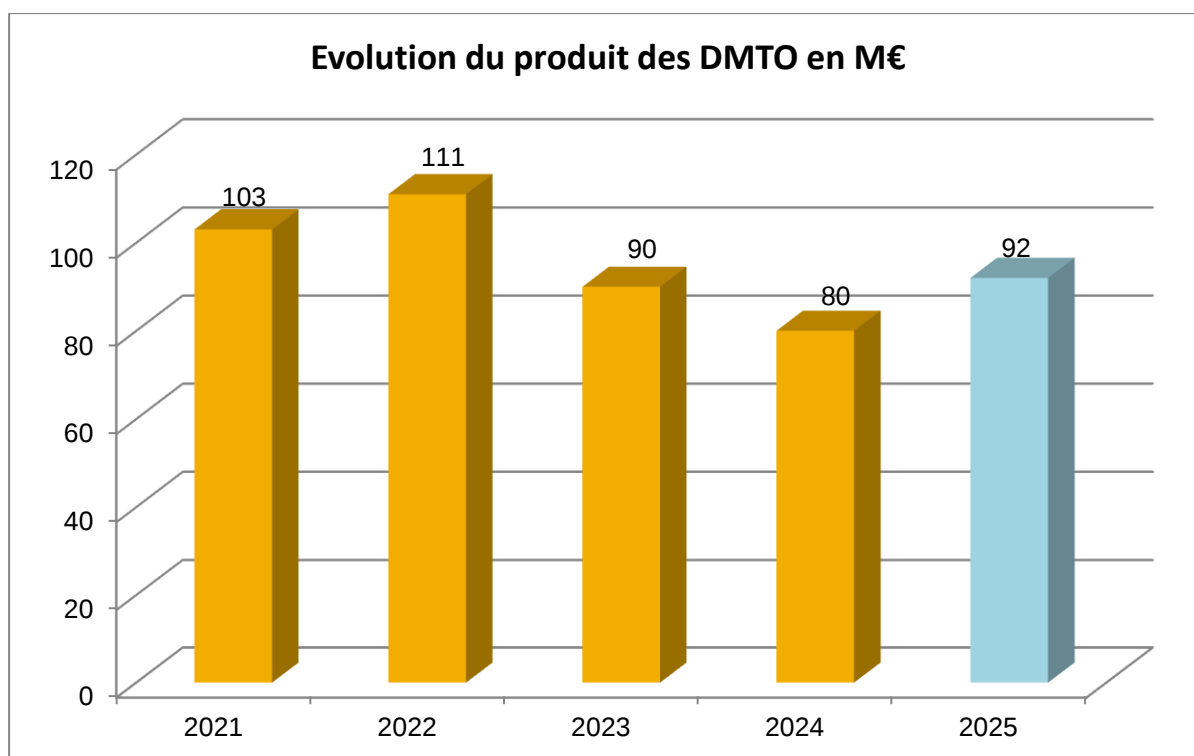
La fraction nationale de TVA

Avec 237 M€, la fraction de TVA confirme son statut de première recette fiscale pour le Département du Puy-de-Dôme, recette fiscale particulièrement sensible au contexte économique national. Cette recette, qui représente désormais près de la moitié du panier fiscal du Département, était initialement prévue à au montant de 2024 soit 236 M€. Toutefois, elle a été révisée à la hausse de + 0,6 M€, suite à une sous-évaluation des recettes par l'Etat en 2024, conduisant à un versement complémentaire en 2025.

Le produit des DMTO (Droits de Mutation à Titre Onéreux)

Conformément aux dispositions prévues par la loi de finances pour 2025, l'assemblée départementale a décidé, lors de sa séance du 24 février, de relever de 0,5 point le taux de la taxe de publicité foncière ou du droit d'enregistrement mentionné à l'article 1594 D du Code général des impôts. Cette augmentation ne s'applique pas aux primo-acquédants ni aux personnes n'ayant pas acquis de droits réels immobiliers sur leur résidence principale dans le cadre d'un bail réel solidaire au cours des deux années précédant l'émission de l'offre de prêt.

S'agissant du produit, après une forte contraction enregistrée en 2024, les recettes de DMTO ont connu une reprise en 2025, portée par le redressement du marché immobilier, favorisé notamment par la baisse des taux d'intérêt. Le produit des DMTO atteint ainsi 92 M€ à la clôture de l'exercice 2025.



La Taxe sur les Conventions d'Assurance (TSCA)

La Taxe Sur les Conventions d'Assurance (TSCA) conclut l'exercice sur un produit de près de 126 M€ soit une progression de + 14,12 %. Cette taxe constitue la deuxième recette fiscale de la collectivité. Au vu du renchérissement très probable du prix des contrats d'assurance dans les prochaines années, notamment par ricochet au risque climatique, la TSCA devrait conforter sa dynamique. A noter que la très bonne année 2025 s'explique également par la régularisation d'une recette concernant 2024 qui n'a pas été rattachée à temps et a donc été perçue budgétairement sur l'exercice 2025.

Taxe Intérieure de Consommation sur les Produits Énergétiques (TICPE)

Avec une réalisation à 53,1 M€, le bilan de la Taxe Intérieure de Consommation des Produits Énergétiques (TICPE) est en légère hausse. Sa base de prélèvement repose sur l'ensemble des produits pétroliers à usage de carburant ou de chauffage.

Les autres taxes

Après la réforme issue de la Loi de finances pour 2021 qui supprime progressivement les Taxes locales sur la consommation finale d'électricité (TDCFE) en les intégrant progressivement à la Taxe Intérieure sur les Consommations Finales d'Electricité (TICFE), la part départementale de TICFE (accise sur l'électricité) perçue en 2025 s'élève à 8 M€. Ce montant est stable.

Compte tenu des fortes difficultés à percevoir la Taxe d'Aménagement (TA) suite à la réforme issue de l'article 155 de la loi de finances pour 2021, la recette encaissée est de 0,8 M€ en 2025.

De ce fait, la garantie de ressources accordée au CAUE 63 a fortement impacté la part qui est normalement réservée au Département pour le financement de sa politique des Espaces Naturels Sensibles, obligeant ce dernier à financer cette politique sur d'autres ressources.

2.2.2 Les dispositifs de péréquation fiscale

Le fonds national de péréquation des DMTO

Premier dispositif de péréquation fiscale dont bénéficie le Département du Puy-de-Dôme, le Fonds de Péréquation des DMTO (FNPDMTTO) est en diminution en 2025 (- 3,2 M€), soit une recette de 9 M€ encaissée à ce titre. En tenant compte de la participation du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme de 5,5 M€ à ce fonds, la recette nette pour la collectivité est de 4,5 M€.

Le dispositif de compensation péréquée (DCP)

Le Dispositif de Compensation Péréquée (DCP) est le deuxième mécanisme de péréquation fiscale dont bénéficie le Département du Puy-de-Dôme depuis 2014. Il est abondé par les frais de gestion de la Taxe foncière sur les propriétés bâties qui sont répartis entre les Conseils départementaux en fonction de leur reste à charge sur AIS et de critères de richesse fiscale. La recette fiscale est en augmentation de + 3,70 %, s'élevant à 10,0 M€ du fait de la forte progression des bases taxables.

Le fonds de sauvegarde de la TVA

Engagé par la Loi de Finances Initiale pour 2020 afin de soutenir la dépense sociale des Départements à partir de 2021, le Fonds de sauvegarde a fait l'objet d'un versement en baisse de – 0,5 M€ soit une recette encaissée de 3,7 M€.

2.2.3 Les dotations de l'Etat

Comptabilisées au chapitre 74, les dotations de l'Etat représentent le deuxième poste des recettes de fonctionnement après la fiscalité. Elles se répartissent entre « les prélèvements sur recettes (DGF et compensations fiscales) et « la mission relations avec les collectivités (DGD) ».

DOTATIONS	Réalisé 2023	Réalisé 2024	Réalisé 2025	Différence CFU25/CFU 24
DGF	81,9 M€	82 M€	82,2 M€	0,6 M€
DGD	2,6 M€	2,5 M€	2,5 M€	0,0 M€
Compensation réforme TP DCRTP	11,1 M€	10,9 M€	10,5 M€	- 0,4 M€
FCTVA	0,3 M€	0,3 M€	0,2 M€	- 0,1 M€
Autres compensations	4,1 M€	4,4 M€	4,0 M€	- 0,4 M€
SOUS TOTAL	100 M€	100,1 M€	99,4 M€	- 0,7 M€

Principaux montants de dotations réalisés au Compte Financier 2025

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF – compte 741), par addition de ses trois composantes, est estimée à 82,2 M€, soit une légère augmentation de +0,2 M€ par rapport à 2024. Elle repose exclusivement sur une augmentation de la part forfaitaire (39,74 M€) qui suit l'évolution démographique du département). Le Département étant bénéficiaire d'une clause de garantie sur la composante péréquatrice, il n'est pas concerné par les financements supplémentaires fléchés par l'Etat pour l'année 2025. Aussi la part compensation reste constante à 22,5 M€.

Le montant perçu de DGD (Dotation Générale de Décentralisation) en 2025 (2,59 M€) est identique à 2024.

Le montant de **Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP)** attribué au Puy-de-Dôme est en très légère baisse de 0,4 M€, avec un montant final de 10,5 M€. Cette dotation suit une courbe légèrement en diminution chaque année.

2.2.4 Les recettes d'aide sociale

Les recettes d'aide sociale sont composées des financements déployés par l'Etat pour accompagner les Départements dans la prise en charge de leurs compétences sociales. Au CFU 2025, elles sont en atterrissage à 70,1 M€. Elles ont progressé de 3,9 M€ par rapport en 2024 soit + 5,94 %.

La principale impulsion est donnée par les financements de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA). Ils sont composés de six concours nationaux pour accompagner les Départements dans la prise en charge :

- de l'APA et des actions issues de la conférence des financeurs pour le volet autonomie,
- de la PCH et du fonctionnement de la MDPH pour le volet handicap.

Comme l'indique le tableau de la page suivante, les financements CNSA sont dynamiques car ils suivent avant tout l'activité sociale de la collectivité dans les domaines de l'autonomie et du handicap (nombre de bénéficiaires et actions déclenchées), tout en retenant des critères de péréquation entre les Départements bénéficiaires. Pour 2025, ils représentent une enveloppe de 51,2 M€ pour le Puy-de-Dôme, en progression de + 1,6 M€.

Le tableau ci-après synthétise les recettes de la CNSA perçues par le Département en 2025

Chiffrage concours CNSA	Réalisé 2023	Réalisé 2024	Réalisé 2025	Evolution 25/24
Concours au financement de APA/ première part	23,6 M€	23,9 M€	25,7 M€	1,9 M€
Concours au financement de l'APA/ seconde part	5,0 M€	5,5 M€	6,4 M€	0,9 M€
Concours au financement de la prestation de compensation PCH	9,1 M€	9,3 M€	10,5 M€	1,2 M€
Concours aux départements pour le financement du fonctionnement des MDPH	1,0 M€	1,1 M€	1,1 M€	-
Conférence des financeurs : concours forfait autonomie (FA)	0,2 M€	0,2 M€	0,2 M€	-
Conférence des financeurs : concours autres actions de prévention (AAP)	1,1 M€	1,3 M€	1,4 M€	0,1 M€
TOTAL	40,2 M€	41,2 M€	45,3 M€	4,1 M€
<i>dont chapitre 016</i>	28,6 M€	29,3 M€	32,1 M€	2,8 M€
<i>dont chapitre 74</i>	11,5 M€	11,9 M€	13,2 M€	1,3 M€
Contribution au financement de mesures salariales dans les SAAD	3,8 M€	4,5 M€	0,6 M€	- 3,9 M€
Compensation revalorisation salariale (établissements et services intervenant auprès des PA/PH)	0 M€	0 M€	1,7 M€	1,7 M€
Dotation qualité SAAD	2,1 M€	3,9 M€	3,6 M€	-0,3 M€
TOTAL	5,9 M€	8,4 M€	5,9 M€	- 2,5 M€
TOTAL CNSA	46,1 M€	49,6 M€	51,2 M€	1,5 M€

Les tendances à retenir sur les financements CNSA 2025 sont les suivantes :

La principale évolution concerne le volet 1 du concours au financement de l'APA à domicile. Les recettes d'APA sont en hausse de 1,9 M€.

Le concours au financement de la PCH (Prestation de Compensation du Handicap) en hausse de 1,2 M€ conformément à l'évolution de l'activité de la collectivité dans ce domaine et à l'abondement par l'Etat de l'enveloppe nationale pour soutenir les Départements qui doivent faire face à une augmentation constante du nombre de bénéficiaires.

Enfin, trois aides complémentaires pour un montant total de 5,9 M€ ont été perçues afin d'accompagner le Département dans le financement des mesures de revalorisation salariale (Ségur de la santé) auprès des SAAD et des établissements intervenant auprès des personnes âgées et handicapées et la dotation qualité des SAAD.

En complément des dotations CNSA, le Fonds de Mobilisation pour l'Insertion (FMI – compte 7478) progresse très légèrement de +0,4 M€ en 2025. Pour rappel, ce fonds a été mis en œuvre par l'Etat en 2006 pour accompagner les Départements dans le financement du RSA et des dépenses d'insertion. Le FMI est orienté en priorité vers les territoires les plus fragiles socialement puisque sa composante péréquation prend notamment en compte des critères de potentiel financier et d'allocataires RSA / habitant.

Le recouvrement des aide sociales est en hausse de + 1,4 M€ par rapport à 2024. Un travail important a été effectué sur les récupérations sur successions.

2.2.5 Les autres recettes de fonctionnement

Les autres recettes d'exploitation intègrent principalement les produits des services et les participations liées aux contractualisations engagées par la collectivité dans des domaines ciblés tels que l'insertion (FSE), l'enfance (contrat enfance) ou encore du développement territorial (FEDER). En 2025, 24,70 M€ encaissées.

Produits des services :

Les produits des services (chapitre 70), avec 5,8 M€ encaissés au 31/12/2024, évoluent de + 1,1 M€ en un an. Ils sont composés essentiellement de 2,2 M€ au titre de la convention de gestion établie avec la MDPH en hausse de 0,4 M€ en 2025 (prise en charge loyer et personnel mis à disposition) et de 1,8 M€ pour la prise en charge par l'ADIT (Agence Départementale d'Ingénierie Territoriale) du personnel mis à disposition par le Département en augmentation de manière conjoncturelle de 0,5 M€ en 2025.

Participation des familles à la restauration scolaire

Pour ce qui concerne les recettes liées à la tarification de la restauration scolaire des collèves, le reliquat récupéré sur la recette des établissements après déduction des achats de denrées alimentaires s'élève à 2,1 M€ en 2025. Il évolue en hausse comparativement à 2024 (+ 0,2 M€).

III La section d'investissement

Le niveau global 2025 des dépenses réelles d'investissement s'élève à 159 M€ (dont 45,40 M€ dédiés au remboursement du capital de la dette) contre 134,5 M€ en 2024.

Hors dette, le niveau d'investissement 2025 du Département, pour ses composantes maîtrise d'ouvrage départementale et subventions versées aux partenaires, s'établit à 113,60 M€, soit une évolution de +9 M€ en un an. L'année 2025 met en exergue la montée en puissance du plan Marshall des collèges.

Les dépenses réelles d'investissement hors dette

Exercice	Montant
Réalisé 2023	101,5 M€
Réalisé 2024	102,5 M€
Réalisé 2025	113,6 M€

3.1 Les dépenses d'investissement hors dette et opérations financières

En préambule, il est important de préciser que le niveau de l'investissement départemental se traduit par un taux de réalisation des crédits budgétaires qui atteint 85 % en 2025 (restes à réaliser inclus).

Les dépenses de maîtrise d'ouvrage sont en hausse par rapport à 2024. La réalisation 2025 est de 75,14 M€ contre 61,62 M€ en 2024, soit une hausse de 21,94 %.

Le plan Marshall des collèges, projet d'envergure du Plan Stratégique Départemental est en progression de + 12 M€ en 2025.

La politique des routes enregistre 32,3 M€.

Les bilans comptables démontrent aussi que le déploiement du numérique et de l'informatique sont des priorités du Département. Les programmes dédiés à l'équipement informatique des services et au numérique/multimédia des collèges sont en nette progression. En 2025, il est à noter que la contribution Très Haut débit est de manière conjoncturelle en très forte baisse. Cette forte baisse explique la diminution des subventions versée par le département (chapitre 204).

Par politique, la répartition des dépenses réelles d'investissement est la suivante :

Délégation	Réalisé 2023	Réalisé 2024	Réalisé 2025
Communication	0,1 M€	0,03 M€	0,02 M€
Culture et Patrimoine	1,6 M€	2,1 M€	1,6 M€
Handicap/ Prévention des inégalités de santé	0,1 M€	0,1 M€	0,2 M€
Moyens	6,0 M€	8,7 M€	9,7 M€
Numérique	4,8 M€	7,9 M€	4,6 M€
Réseau routier	39,3 M€	33,1 M€	32,3 M€
Sport	0,2 M€	0,2 M€	0,2 M€
Tourisme	0,8 M€	1,2 M€	1,2 M€
Unesco	3,6 M€	0,8 M€	2,5 M€
Transition écologique	1,9 M€	0,9 M€	1,0 M€
Habitat, logement et urbanisme	5,5 M€	4,3 M€	4,6 M€
Relations avec les collectivités territoriales	12,1 M€	15,3 M€	15,9 M€
Agriculture et forêt	3,4 M€	4,0 M€	4,1 M€
Education et collèges	13,6 M€	13,3 M€	25,6 M€
Enfance et famille	0,2 M€	0,8 M€	0,6 M€
Eau et environnement	6,0 M€	6,7 M€	5,3 M€
Insertion et retour emploi/ Lutte contre les exclusions sociales	-	-	0,1 M€
Personnes âgées	0,4 M€	1,1 M€	2,1 M€
Sécurité (SDIS)	2,0 M€	2,00 M€	2,00 M€
TOTAL	101,5 M€	102,5 M€	113,6 M€

Les éléments marquants du CFU 2025 à retenir :

Les tableaux suivant présentent les éléments marquants, par délégations, de l'exercice comptable écoulé dont les comptes ont été présentés dans le présent rapport.

Culture et patrimoine	CP 2025
Participation départementale pour la réalisation de fouilles archéologiques sur les sites de Corent, Gergovie et Cunlhat	0,05 M€
Maîtrise d'œuvre sur le site de Gondole	0,05 M€
Acquisition de documents physiques et numériques pour compléter les fonds des 220 bibliothèques du département	0,3 M€
Lancement du site web du réseau de bibliothèques de la communauté de communes Thiers Dore et Montagne dans le cadre du Projet Bibliothèque numérique de référence	0,03 M€

Moyens Généraux	CP 2025
Les travaux d'aménagement de la Médiathèque départementale	1,8 M€
Les travaux de rénovation/extension d'une pouponnière au Château des Quayres	1,6 M€
Travaux d'entretien courant	0,9 M€
Les travaux de rénovation de la MDS de Riom	0,8 M€
Travaux de sécurisation des bâtiments	0,4 M€
La réfection des toitures des CIR de Celle-sur-Durolle et de Saint-Germain-l'Herm	0,3 M€
Travaux de mise en conformité de l'assainissement du CIR de Jumeaux	0,2 M€
Travaux de renforcement des dalles du parking situé en rez-de-jardin du centre Bouchaudy	0,2 M€
Divers travaux de réfection de toitures	0,2 M€

Numérique	CP 2025
Contribution départementale de 314 K€ au programme de déploiement de la fibre optique sur l'ensemble du territoire du Puy-de-Dôme (en Zone d'Initiative Publique).	0,3 M€
Etudes et logiciels systèmes d'information métier	2 M€
Logiciels infrastructure et télécom	0,5 M€
Achat de matériel informatique, télécom et infrastructure	0,5 M€

Réseau routier	CP 2025
Renforcement du pont situé sur la commune de Longues (RD 225)	1,6 M€
Opérations de sécurité (dont carrefour giratoire de Laqueille, reconstruction du Pont du Buron à Chambon-sur-Lac, aménagement des bretelles d'accès de l'A75 à Issoire)	2,42 M€
Aménagement en traverse de bourg pour les communes de Chappes (RD 210), Montaigut-le-Blanc (RD 996), Le Breuil-sur-Couze (RD 726), Orléat (RD 85)	1,1 M€
Renforcement de chaussée sur les communes de Saint Rémy Blot / Saint Pardoux (RD 99), Saint Sauves d'Auvergne (RD 922), Saint Ours les Roches (RD 941), Saint Avit (RD 941), Grandrif (RD 996)	1,6 M€
Aménagement du Lac Chambon (accessibilité PMR et toilettes sèches)	0,2 M€
Installation de 162 panneaux de départ de randonnés	0,1 M€
Réalisation de la liaison Joze-Maringues en voie verte	1,28 M€

Tourisme	CP 2025
Site internet et photothèque	0,04 M€
Augmentation capital SEM VULCANIA	0,04 M€
Plan thermal	0,3 M€
Plan ski	0,1 M€
Etang de Charensat bâtiment d'accueil	0,1 M€
SIVU étang neuf: rénovation bâtiment d'accueil et création aire de camping-cars	0,05
Plan d'eau de Lapeyrouse	0,04 M€
Château de Pionsat	0,06 M€

UNESCO	CP 2025
Travaux d'aménagement des chemins de ronde au sommet du puy de Dôme	0,3 M€
Travaux d'aménagement d'une aire de stationnement au puy de Côme	0,2 M€
Participation dans le cadre de l'enfouissement de la ligne électrique très haute tension mené par RTE sur les secteurs d'Enval/Nébouzat/Laschamps.	1,4 M€
Etudes et travaux d'aménagement sur les puys, notamment La Vache, Lassolas, La Mey, Pourcharet, dans le cadre des schémas partagés de gestion	0,1 M€

Transition écologique	CP 2025
Projet COCON : isolation des combles	0,3 M€
Accompagnement à la transition écologique dans les collèges (dont la végétalisation des cours)	0,3 M€
Dispositif ECOCOM	0,1 M€
Installation de cuves à eaux dans les DRAT	0,06 M€

Habitat	CP 2025
Les logements communaux portés par la commune de Besse, avec le soutien du fonds OSIRIS pour des logements à faible niveau de loyer	0,4 M€
Les Lodges d'OPHIS, en acquisition amélioration à Bromont Lamothe	0,2 M€
Les logements sociaux portés par Auvergne Habitat en acquisition amélioration à Neschers	0,1 M€
Le projet Ré-Habiter rural avec Chavanon Combrailles et Volcans	0,1 M€
La réhabilitation de logements privés vacants à Thiers	0,1 M€
La maison Lazare à Clermont-Ferrand, colocation solidaire pour des personnes sortant de rue	0,05 M€
Le projet de sortie d'habitat indigne d'un particulier à Saint-Jean-d'Heurs	0,02 M€

Relations avec les collectivités territoriales	CP 2025
Accompagnement dans le cadre du FIC : Ecole de Saint Beuzire, gymnase d'Orcine, aménagement de Bourg de Brassac les Mines, salle communale de Chas, maison de santé de Messeix, traverse de Montaigut le Blanc, école de Mur es Allier	1,3 M€
Accompagnement dans le cadre du CTDD : Siège de l'intercommunalité Ambert Livradois Forez, cuisine intercommunale à Blot l'Eglise, réhabilitation du bâtiment du pôle ressources intercommunal d'entre Dore et Allier, création d'une recyclerie à l'Ecopole de Thiers Dore et Montagne	3 M€
Subvention à l'Université Clermont Auvergne pour le projet de station biologique à Besse	0,6 M€
Subvention au SMAD des Combrailles pour la maison de Combrailles	0,2 M€

Agriculture et Forêt	CP 2025
Subvention d'accompagnement d'aide au démarrage d'activité de 154 projets d'installations agricoles et forestières	1,2 M€
Subvention d'appui à la réalisation de chaufferies bois-énergie associées à un réseau de chaleur sur les communes de la Tour d'Auvergne, Riom, Pontgibaud	0,9 M€
Lancement d'études d'aménagement agricole, forestier et environnemental sur les communes de Cros et Antoingt	0,5 M€
Mise en œuvre des programmes de travaux connexes sur les communes de Montcel et de Vollore-Montagne	0,5 M€

Education et collèges	CP 2025
<i>Ces investissements concernent le Plan Marshall des collèges, à l'exception de la subvention pour la construction du gymnase du collège de Brassac les Mines.</i>	
Rénovation énergétique des collèges des Ancizes, de la Monnerie-le-Montel, de Besse-et-Saint-Anastaise, de Chamalières, de Gerzat	14,1 M€
Entretien courant	1,7 M€
Agrandissement de la salle de restauration, avec création d'un self collaboratif, et réalisation d'un préau supplémentaire au collège de Volvic	1,3 M€
Travaux de sécurisation des collèges	0,9 M€
Réfection des toitures des collèges de Ceyrat, Albert Camus (Clermont-Ferrand) et Gérard Philipe (Clermont-Ferrand)	0,8 M€
Renouvellement du gros équipement de cuisine des collèges	0,6 M€
Végétalisation de la cour du collège de Brassac-les-Mines	0,5 M€
Subvention pour la construction d'un gymnase au collège de Brassac les Mines	0,5 M€
Mise en accessibilité du collège d'Arlanc	0,4 M€
Restructuration des blocs sanitaires de la cour de Maringues	0,3 M€
Divers travaux de rénovation de toitures	0,2 M€

Eau et environnement	CP 2025
Réalisation d'une aire d'accueil du public pour l'ENS du lac de Servières (Orcival)	0,7 M€
Réalisation d'une coupe écologique à l'ENS de la Vallée du Fossat (Job)	0,1 M€
Subventions pour les travaux d'étude d'alimentation en eau potable, assainissement collectif et non collectif	6,1 M€

Insertion et lutte contre les exclusions	CP 2025
Les subventions d'équipement allouées dans le cadre de l'appel à projets Mobilités solidaires	0,1 M€

Personnes âgées	CP 2025
Les subventions d'aide au désendettement allouées aux EHPAD de Arlanc, Brassac-les-Mines, Effiat, Lezoux, Vic-le-Comte, Volvic, Aigueperse, la Monnerie-le-Montel, Pont-du-Château, Puy-Guillaume, Saint-Gervais-d'Auvergne	1 M€
La subvention d'équipement (acompte) versée à l'EHPAD de Thiers dans le cadre du Dispositif d'accompagnement départemental de modernisation des EHPAD structurants	0,5 M€
Achat de matériel pour la téléassistance (transmetteurs, déclencheurs, bracelets et cordons)	0,3 M€
Les subventions d'équipement (acomptes) allouées au titre du soutien à la création des maisons de santé de Celles-sur-Durolle, Augerolles et Aigueperse	0,2 M€
Les subventions équipement allouées au service d'aide à domicile dans le cadre du fonds mobilité financé par la CNSA	0,2 M€

Délégation Sécurité (SDIS)	CP 2025
Subvention d'investissement SDIS	2 M€

Le tableau ci-dessous présente l'encours des Autorisations de Paiement ouvertes du Département au 31/12/2025 par délégation :

Politiques	Total voté	Cumul réalisé au 31/12/25	Encours au 31/12/25
Culture et Patrimoine	18,8 M€	9,2 M€	9,6 M€
Handicap/ Prévention des inégalités de santé	1,5 M€	0,2 M€	1,3 M€
Moyens	74,3 M€	42,8 M€	31,5 M€
Numérique	64,9 M€	10,8 M€	54,1 M€
Réseau routier	358,0 M€	153,3 M€	204,7 M€
Sport	2,4 M€	0,5 M€	1,9 M€
Tourisme	13,6 M€	4,7 M€	8,9 M€
Unesco	24,0 M€	14,9 M€	9,1 M€
Transition écologique	10,9 M€	2,8 M€	8,1 M€
Habitat, logement et urbanisme	65,1 M€	17,3 M€	47,8 M€
Relations avec les collectivités territoriales	185,6 M€	110,7 M€	74,9 M€
Agriculture et forêt	46,6 M€	18,3 M€	28,3 M€
Education et collèges	168,1 M€	78,8 M€	89,3 M€
Enfance et famille	2,4 M€	2,0 M€	0,4 M€
Eau et environnement	68,1 M€	21,9 M€	46,2 M€
Personnes âgées	19,7 M€	2,3 M€	17,4 M€
Sécurité (SDIS)	8,0 M€	6,0 M€	2,0 M€
TOTAL	1 132,1 M€	496,4 M€	635,7 M€

3.2 Les dépenses d'investissement liées à la dette

La charge de remboursement du capital de la dette se compose des annuités contractuelles des emprunts majorées éventuellement des remboursements anticipés réalisés.

La réalisation 2025 au chapitre 16 est similaire à celle de 2024 et largement inférieure aux années 2021/2022/2023 suite à une absence de remboursements anticipés d'emprunt engagés.

En parallèle, une obligation est arrivée à échéance le 16 avril 2025 et a été remboursée en intégralité pour un montant de 10 M€.

La collectivité a souscrit cinq emprunts bancaires entre juillet et décembre 2025 (énoncés supra « La stratégie d'endettement »).

De ce fait, l'annuité 2025 en capital – hors remboursement anticipé et revolving – s'est élevée à 25,4 M€. L'encours global de la dette départementale est lui passé de 266 M€ à 305 M€ entre le 1^{er} janvier 2025 et le 31 décembre 2025.

3.3 Les recettes d'investissement hors dette

Les recettes d'investissement sont exprimées ici hors dette et sans prise en compte de l'autofinancement (cf. chapitre introductif sur les équilibres budgétaires).

Les recettes réelles d'investissement

Exercice	Montant
Réalisé 2023	21,1 M€
Réalisé 2024	22,0 M€
Réalisé 2025	21,4 M€

Avec un montant total de 21,4 M€, les recettes d'investissement 2025 sont en légère baisse de 0,6 M€.

Synthèse des principales recettes d'investissement retenues au titre du CFU 2025 :

	Réalisé 2023	Réalisé 2024	Réalisé 2025	% évolution CFU25 /CFU24
FCTVA	9,05 M€	9,35 M€	8,22 M€	-12,07%
DSID	1,53 M€	0,95 Me	1,47 M€	55,33%
DSID Plan de relance	1,36 M€	0,20 M€	0,65 M€	216,34%
Dotation équipement collègues	2,73 M€	2,73 M€	2,73 M€	0%
Produits radars automatiques	1,14 M€	1,14 M€	1,14 M€	-0,31%
Fonds vert		0,27 M€	0,34 M€	25,4%

En 2025, la collectivité départementale a perçu des encaissements à hauteur de 1,47 M€ au titre de la DSID classique et 0,65 M€ au titre de la DSID plan de relance, dispositif lancé en 2021 par l'Etat dont l'enveloppe allouée pour le Département du Puy-de-Dôme s'élève à 3,6 M€. Ces deux dispositifs sont en hausse par rapport à 2024.

Comme l'indique le tableau précédent, le FCTVA est baisse de 1,13 M€. Cette recette est en diminution en 2025 au vu des crédits de paiements de maîtrise d'ouvrage de 2024.

VI Le Compte-Administratif du budget annexe du Centre départemental de santé

4.1 Synthèse de l'activité du centre départemental de santé en 2025

Le service public administratif du Centre départemental de Santé, créé lors de la session du mois de février 2020, est géré en budget annexe. La politique départementale de réduction des inégalités de santé se développe en réponse aux besoins et spécificités de certains secteurs géographiques sous dotés en offre de santé.

Après l'ouverture de quatre centres de santé, en 2021, à Saint Germain et Clermont Ferrand - Fontaine du Bac, et en 2022 les centres de Thiers et de Saint Gervais d'Auvergne, un centre a dû fermer ses portes faute de médecin sur la structure. Il s'agit du centre de Saint Germain l'Herm dont la fermeture administrative a été actée par l'ARS en janvier 2025.

Conformément au projet porté par la collectivité, des actions de prévention ont été menées sur tout le territoire du Puy-de-Dôme, en collaboration avec de nombreux partenaires territoriaux tels que les Centres Locaux d'Information et de Coordination, les Contrats Locaux de santé, etc., sur des sujets tels que les gestes de premier secours, le tabac, la santé mentale, la vaccination, le sommeil, l'alimentation ou le dépistage des cancers. Certaines de ces actions se sont déroulées dans le bus santé du département, au plus proche des habitants les plus isolés.

L'organisation des Centres départementaux de santé est adossée au dispensaire Émile-Roux au regard des complémentarités et de l'expertise médicale de ce dernier, ce qui permet une mutualisation des moyens.

Au 31 décembre 2025, 8 médecins travaillent dans les 3 Centres départementaux de Santé, représentant 4,83 Equivalents Temps Plein (ETP) ; ils sont épaulés par une secrétaire médicale et une chargée de gestion financière et comptable – régisseuse des recettes qui travaille à 90 %, soit 1.9ETP. Afin de proposer une prise en charge pluridisciplinaire aux patients qui le nécessitent, une médiatrice en santé (0,5 ETP) et une psychologue (0,6 ETP) peuvent également recevoir les patients et réaliser un accompagnement. Ces 2 agents sont mutualisés sur la Direction. Enfin, 3 personnels administratifs qui représentent 1,45 ETP sont dédiés aux Centres de Santé. Soit au total un effectif de 9,28 ETP.

En 2025, 10 163 consultations médicales ont été réalisées contre 10 641 en 2024 et 8 807 consultations en 2023, dont 837 visites à domicile contre 772 en 2024.

Les dépenses réalisées permettent de répondre aux besoins de fonctionnement des trois centres ouverts, ainsi qu'à l'acquisition d'équipements numériques pour les médecins et de matériel et mobilier pour les cabinets médicaux.

4.2 Situation au Compte Financier Unique 2025

Les frais de fonctionnement évoluent peu au regard de la stabilité du Centre départemental de Santé s'accompagne d'une augmentation des frais de fonctionnement.

L'essentiel des dépenses de fonctionnement sont liées aux charges de personnel, 787 K€ en 2025 (822 K€ en 2024) au chapitre 012 sur un total de 852 K€. Les autres dépenses couvrent les charges de gestion courante pour 65,3 K€ (contre 61,49 K€ en 2024), servant pour l'essentiel à financer l'abonnement à la plateforme téléphonique de gestion des rendez-vous (frais de télécommunication : 31,02 K€), les consommables administratifs et médicaux, ainsi que les charges de formations obligatoires des médecins.

Les recettes de fonctionnement encaissées en 2025 sont de 889 K€ (877 K€ en 2024 et 905 K€ en 2023), dont 209 K€ de subvention d'équilibre versée, à la charge du budget principal du Département.

Le reste des recettes correspond aux produits de facturation des actes médicaux, des remboursements des caisses d'assurance maladie et de la participation forfaitaires de l'ARS (284 K€), des mutuelles et de la sécurité sociale (344 K€). Les dotations et participations sont moindres qu'en 2024. En effet des reliquats de 2023 avaient été perçus à posteriori sur 2024.

Les dépenses d'investissement, soit 5 K€ en 2025 (contre 15K€ en 2024 25,1 K€ en 2023), sont extrêmement limitées. En effet, les Centres étant maintenant installés, ils ne nécessitent plus d'investissements spécifiques.